

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2252

22 octobre 2010

SOMMAIRE

Alike' Group International S.A.	108095	Imos Holding	108050
Bantleon Anleihenfonds	108093	ING International (II)	108050
Bantleon Opportunities	108092	ING (L) Selectis	108052
BDO Tax & Accounting	108095	International Promoting and Participation Company S.A.H.	108051
Camoze S.A., SPF	108095	Kaji S.à r.l.	108094
CB Fonds	108094	Kalchesbruck S.A.	108095
Corporation Hôtelière du Sud S.A.	108096	Kapital Konzept	108093
Creaction 4	108055	MAS Luxinvest S.A.	108093
Definlux DFL S.A.	108096	Maspalomas S.A.	108053
Diluisa S.A.	108094	Modellux S.A.	108053
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-	108050	MUTB Non-Yen WGBI Yen-Hedged Index Fund	108094
Dubaian Investment Adviser S.à r.l.	108096	Orchis Trust International S.A.	108054
Ecomin S.A.	108056	Pacato S.A., SPF	108053
Finbelux S.A., SPF	108051	Reales Holding S.à r.l.	108093
Horfut S.A.	108052	Sabre	108056
HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds	108055	Sinbelux S.A.	108055
		UBS (Lux) Strategy Sicav	108054

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le 8 novembre 2010 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136829/546/16.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial.-

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 novembre 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010138079/1017/16.

ING International (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held before notary at the registered office of the Company on 10 November 2010 at 2.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "ING International (II)" to "ING (L) Flex" with effective date on or around 15 January 2011.
2. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company to reflect the change of name of the Company.
3. Amendment of Article 34bis of the articles of association of the Company to reflect the change of the registered office of the management company which has taken place with effect as of 1 September 2010.
4. Amendment of both the full and simplified prospectuses of the Company to reflect the change of name.

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and to sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department

of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 8 November 2010 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: (+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Shareholders are hereby informed that following the change of name of the Company from "ING International (II)" to "ING (L) Flex" the sub-funds of the Company will be renamed accordingly insofar as the prefix "ING International (II)" of each sub-fund will be replaced by "ING (L) Flex" with effective date on or around 15 January 2011.

Luxembourg, on 22 October 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010140206/755/31.

Finbelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140204/755/19.

I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.356.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A., SPF en abrégé I.P.A.P. S.A., SPF" et modification afférente de l'article 1 des statuts.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante :
 "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
 Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations

qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 :

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Adaptation afférente de l'article 13 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante :

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140210/755/43.

Horfut S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.953.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140205/755/19.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Nous vous informons par la présente qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra par-devant notaire au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 10 novembre 2010 à 14.00 heures (heure de Luxembourg) afin d'examiner et de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société "ING (L) Selectis" en "ING (L) II".
2. Modification de l'Article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société.
3. Modification de l'Article 29 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'adresse au 1er septembre 2010 du siège social de la Société de gestion.
4. Modification des prospectus complet et simplifié de la Société afin de refléter le changement de nom.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si au moins 50% du capital social émis de la Société est présent ou représenté. Les résolutions seront valablement adoptées si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote.

Si le quorum n'est pas atteint, une autre Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée. La seconde Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital social émis de la Société présent ou représenté.

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée en personne. Les actionnaires qui ne peuvent y assister sont priés de remplir et de signer une procuration qui peut être obtenue au siège social de la Société et de la renvoyer au département Legal d'ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg par fax (numéro

de fax: +352 26 19 68 40) pour le 8 novembre 2010 à 17.00 heures (heure de Luxembourg) au plus tard, suivi de l'envoi de l'original par courrier.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010140212/755/28.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra le jeudi 11 novembre 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 450.000 (Euros quatre cent cinquante mille) pour le ramener du montant de EUR 500.000.- (Euros cinq cent mille) à EUR 50.000 (Euros cinquante mille), par remboursement du montant de EUR 450.000 aux actionnaires et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 à EUR 25 par action,
2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140207/755/18.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 novembre 2010 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140208/506/16.

Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.916.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010140209/1023/16.

Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 12 novembre 2010 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante :
 "La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.
 Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.
 Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.
 Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.
 De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
 D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés. "
2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante :
 "La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
3. Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.
4. Adoption par la société d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011 pour chaque point arrêté dans l'ordre du jour.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010140211/29/33.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy Sicav sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 2. November 2010 um 11.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. August 2010 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 2. November 2010 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010135678/755/35.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140214/755/19.

HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds du 6 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2010138171/10.

(100157337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Creaction 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.944.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140215/755/19.

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 2 novembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136253/561/18.

Sabre, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.055.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sabre Fund Management Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 14 Buckingham Gate, London SW1E 6LB registered with the Companies House under number 1675656;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given by private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Name.

2. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name "Sabre" (the Company) .

3. Any reference to shareholders of the Company (Shareholders) in the articles of incorporation of the Company (the Articles) shall be a reference to 1 (one) Shareholder as long as the Company shall have 1 (one) Shareholder.

4. Art. 2. Registered office.

5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting) , deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) .

6. The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

7. If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such

a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

8. Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

9. Art. 4. Object of the company.

10. The exclusive purpose of the Company is to invest the assets of the Company in Transferable Securities and other assets permitted by law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to article 19 hereof, and with the objective of paying out to Shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Company.

11. The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by Part I of the act dated 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment as amended (the 2002 Act) .

12. Art. 5. Share capital, Share classes.

13. The capital of the Company will at all times be equal to the total net assets of the Company and will be represented by fully paid-up shares of no par value.

14. The minimum capital, as provided by law, is fixed at EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro) to be reached within a period of six months as from the authorisation of the Company by the Luxembourg supervisory authority. Upon the decision of the Board, the shares issued in accordance with these Articles may be of more than one share class. The proceeds from the issue of shares of a share class, less a sales commission (sales charge) (if any) , are invested in Transferable Securities of all types and other legally permissible assets in accordance with the investment policy as set forth by the Board and taking into account investment restrictions imposed by law.

15. The initial capital is EUR 31,000 (thirty one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares of no par value.

16. The Company has an umbrella structure, each compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company (a Sub-fund) as defined in article 133 of the 2002 Act, and that is formed for one or more share classes of the type described in these Articles. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund, the investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-fund are set forth in the prospectus of the Company (the Prospectus) . Each Sub-fund may have its own funding, share classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

17. Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more share classes the assets of which will be commonly invested but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features, including special rights as regards the appointment of directors in accordance with article 13 of these Articles. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each share class.

18. The Company may create additional share classes whose features may differ from the existing share classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or share classes, the Prospectus will be updated, if necessary.

19. The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholder relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

20. The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the share class(es) of that Sub-fund, in accordance with article 8 of these Articles, irrespective of the provisions of article 23 of these Articles. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered Shareholders will be duly notified in writing, by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of Shareholders. The Company will inform the bearer Shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board, if these investors and their addresses are not known to the Company. The Prospectus shall indicate the duration of each Sub-fund and, if applicable, any extension of its duration.

21. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each share class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the share classes.

22. Art. 6. Shares.

23. Individual, collective and global certificates may be issued; no claim can be made on the issue of physical securities. The Board determines whether the Company issues shares in bearer and/or in registered form in the Prospectus. If bearer

share certificates are issued, they will be issued in such denominations as the Board prescribes, and they may be imprinted with a notice that they may not be transferred to any Restricted Person (as defined in article 10 below) or entity established by or for a Restricted Person. The applicability of the regulations of article 10 does not, however, depend on whether certificates are imprinted with such a notice.

24. All registered shares issued by the Company are entered in the register of Shareholders, which is kept by the Company or by one or more persons designated by the Company. This register contains the names of the owners of registered shares, their permanent residence or elected domicile as indicated to the Company, and the number of registered shares held by them.

25. The entry of the Shareholder's name in the register of shares evidences the Shareholder's right of ownership to such registered shares. The Company decides whether a certificate for such entry is delivered to the Shareholder or whether the Shareholder receives a written confirmation of its shareholding.

26. If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the Shareholder. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates, if any, after confirming that the transferee is not a Restricted Person and by issuance of one or more bearer share certificates to replace the cancelled registered share certificates. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificates, and, if applicable, by issuance of registered share certificates in lieu thereof. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such issuance. At the discretion of the Board, the costs of any such exchange may be charged to the Shareholder requesting it.

27. Before shares are issued in bearer form and before registered shares are converted into bearer shares, the Company may require evidence, satisfactory to the Board, that such issuance or exchange will not result in such shares being held by a Restricted Person.

28. The share certificates will be signed by two members of the Board. The signatures may be handwritten, printed or in the form of a facsimile. One of these signatures may be made by a person duly authorised to do so by the Board; in this case, it must be handwritten. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

29. If bearer shares are issued, the transfer of bearer shares will be effected by delivery of the corresponding share certificates. The transfer of registered shares is effected:

30. if share certificates have been issued, by delivery of the certificate or certificates representing these shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and

31. if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be entered in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Any transfer of registered shares will be entered in the register of Shareholders. This entry will be signed by one or more members of the Board or by one or more other persons duly authorised to do so by the Board.

32. Shareholders entitled to receive registered shares must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. This address will also be entered into the register of Shareholders.

33. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may have a notice to this effect entered into the register of Shareholders. The Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be determined by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by that Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the registered office of the Company or to such other address as may be determined by the Company from time to time.

34. If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company. With the issuance of the new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced shall become void.

35. Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

36. The Company may, at its discretion, charge the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the cancellation of the original share certificate, to the Shareholder.

37. The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of a share or shares is disputed, all persons claiming a right to those shares will appoint one owner to represent those shares towards the Company. The failure to appoint such an attorney results in the suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

38. The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is so that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant share class on a pro rata basis. Certificates for bearer shares will only be issued for whole shares.

39. Art. 7. Issue of shares.

40. The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

41. The Board may impose restrictions on the frequency at which shares of a certain share class are issued; the Board may, in particular, decide that shares of a particular share class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus.

42. Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price. The subscription price for shares of a particular share class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective share class (see articles 11 and 12) , adjusted, as the case may be, by the then applicable dilution levy as described in the Prospectus, plus any subscription fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant subscription price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

43. A process determined by the Board and described in the Prospectus shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

44. The subscription price is payable within a period determined by the Board, which may not exceed seven (7) business days from the relevant valuation day, determined as every such day on which the net asset value per share for a given share class or Sub-fund is calculated (the NAV Calculation Day) .

45. The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

46. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé) where applicable, and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

47. Applications for subscription are irrevocable, except - for the duration of such suspension - when the calculation of the net asset value has been suspended in accordance with article 12 of these Articles.

48. Art. 8. Redemption of shares.

49. Any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles.

50. Subject to the provisions of article 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board which may not exceed seven (7) business days from the relevant NAV Calculation Day, as determined in accordance with the current policy of the Board, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

51. The redemption price per share for shares of a particular share class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective share class adjusted as the case may be by the then applicable dilution levy as described in the Prospectus less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

52. A process determined by the Board and described in the Prospectus shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

53. If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any share class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Prospectus, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given share class.

54. If, in addition, on a NAV Calculation Day or at some time during a NAV Calculation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given share class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the NAV Calculation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit) .

55. The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the share class (es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 11) as of the NAV Calculation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given share class or share classes, as the case may be. The

valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

56. All redeemed shares may be cancelled.

57. All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

58. Art. 9. Conversion of shares.

59. A Shareholder may convert shares of a particular share class of a Sub-fund held in whole or in part into shares of the corresponding share class of another Sub-fund; conversions from shares of one share class of a Sub-fund to shares of another share class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

60. The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions.

61. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. The conversion ratio will be calculated on the basis of the net asset value per share of the respective share class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

62. As a rule, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same NAV Calculation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares) , while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

(c) Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

(d) All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the net asset value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the net asset value of the shares to be acquired is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the acquisition part of the conversion application can be revoked during this suspension.

(e) If, in addition, on a NAV Calculation Day or at some time during a NAV Calculation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the share class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the NAV Calculation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit) .

(f) If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any share class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Prospectus, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given share class; the acquisition part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

(g) Shares that are converted to shares of another share class will be cancelled.

63. Art. 10. Restrictions on ownership of shares.

64. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

65. if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company,

66. if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law, or

67. if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons) .

68. For such purposes the Company may:

69. decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

70. at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register the transfer of shares in the register of Shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

71. decline to accept the vote of any Restricted Person at the General Meeting; and

72. instruct a Shareholder to sell his shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within ten (10) business days of the sending of the relevant notice if the Company determines that a Restricted Person is the sole beneficial owner or is the beneficial owner together with other persons.

(a) If the investor does not comply with the notice, the Company may, in accordance with the procedure described below, compulsorily redeem all shares held by such a Shareholder or have this redemption carried out:

(i) The Company provides a second notice (Purchase Notice) to the investor or the owner of the shares to be redeemed, in accordance with the entry in the register of Shareholders; this Purchase Notice designates the shares to be redeemed, the procedure under which the redemption price is calculated and the name of the acquirer.

Such Purchase Notice will be sent by registered mail to the last known address or to the address listed in the Company's books. This Purchase Notice obliges the investor in question to send the share certificate or share certificates that represent the shares to the Company in accordance with the information in the Purchase Notice.

Immediately upon close of business on the date designated in the Purchase Notice, the Shareholder's ownership of the shares which are designated in the Purchase Notice ends. For registered shares, the name of the Shareholder is deleted from the register of Shareholders; for bearer shares, the certificate or certificates that represent the shares are cancelled.

(ii) The price at which these shares are acquired (Sales Price) corresponds to an amount determined on the basis of the share value of the corresponding share class on a NAV Calculation Day, or at some time during a NAV Calculation Day, as determined by the Board, less any redemption fees incurred, if applicable. The purchase price is, less any redemption fees incurred, if applicable, the lesser of the share value calculated before the date of the Purchase Notice and the share value calculated on the day immediately following submission of the share certificate(s) .

(iii) The purchase price will be made available to the previous owner of these shares in the currency determined by the Board for the payment of the redemption price of the corresponding share class and deposited by the Company at a bank in Luxembourg or elsewhere (corresponding to the information in the Purchase Notice) after the final determination of the purchase price following the return of the share certificate(s) as designated in the Purchase Notice and their corresponding coupons that are not yet due. After the Purchase Notice has been provided and in accordance with the procedure outlined above, the previous owner no longer has any claim related to all or any of these shares and the previous owner also has no further claim against the Company or the Company's assets in connection with these shares, with the exception of the right to receive payment of the purchase price without interest from the named bank after actual delivery of the share certificate(s) . All income from redemptions to which Shareholders are entitled in accordance with the provisions of this paragraph may no longer be claimed and is forfeited as regards the respective share class(es) unless such income is claimed within a period of five years after the date indicated in the Purchase Notice. The Board is authorised to take all necessary steps to return these amounts and to authorise the implementation of corresponding measures for the Company.

(iv) The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the Purchase Notice, provided that the Company exercised the above-named powers in good faith.

(v) Restricted Persons as defined in these Articles are neither persons who subscribe shares for the duration of their shareholding in connection with the formation of the Company nor securities dealers who subscribe shares in the Company for distribution.

73. Art. 11. Calculation of net asset value per share.

74. The Company, each Sub-fund and each share class in a Sub-fund have a net asset value determined in accordance with these Articles. The reference currency of the Company is the euro. The net asset value of each Sub-fund and share class will be calculated in the reference currency of the Sub-fund or share class, as it is stipulated in the Prospectus, and will be determined by the administrative agent of the Company (the Administrative Agent) for each transaction day on each NAV Calculation Day as stipulated in the Prospectus, by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund and share class in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund and share class in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund and share class, which fees have accrued but are unpaid on the relevant transaction day.

(c) The net asset value per share for a transaction day will be calculated in the reference currency of the relevant Sub-fund and will be calculated by the Administrative Agent as at the NAV Calculation Day of the relevant Sub-fund by dividing the net asset value of the relevant Sub-fund by the number of shares which are in issue on the transaction day corresponding to such NAV Calculation Day in the relevant Sub-fund (including shares in relation to which a Shareholder has requested redemption on such transaction day in relation to such NAV Calculation Day) .

(d) If the Sub-fund has more than one share class in issue, the Administrative Agent will calculate the net asset value per share of each share class for a transaction day by dividing the portion of the net asset value of the relevant Sub-fund attributable to a particular share class by the number of shares of such share class in the relevant Sub-fund which are in issue on the transaction day corresponding to such NAV Calculation Day (including shares in relation to which a Shareholder has requested redemption on the transaction day in relation to such NAV Calculation Day) .

(e) The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest whole share of the currency in which the net asset value of the relevant shares are calculated.

(f) The assets of the Company will be valued as follows:

(g) Transferable Securities or Money Market Instruments quoted or traded on an official stock exchange or any other regulated market as defined in the Council Directive 2004/39/EEC dated 21 April 2004 on markets in financial instruments or any other market established in the European Economic Area which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public (a Regulated Market) , are valued on the basis of the last known price, and, if the securities or money market instruments are listed on several stock exchanges or Regulated Markets, the last known price of the stock exchange which is the principal market for the security or Money Market Instrument in question, unless these prices are not representative.

(h) For Transferable Securities or Money Market Instruments not quoted or traded on an official stock exchange or any other Regulated Market, and for quoted Transferable Securities or Money Market Instruments, but for which the last known price is not representative, valuation is based on the probable sales price estimated prudently and in good faith by the Company.

(i) Units and shares issued by UCITS or other UCIs will be valued at their last available net asset value.

(j) The liquidating value of futures, forward or options contracts that are not traded on exchanges or on other Regulated Markets will be determined pursuant to the policies established in good faith by the Board, on a basis consistently applied. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets will be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on such transaction day with respect to which a net asset value is being determined, then the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the Board may, in good faith and pursuant to verifiable valuation procedures, deem fair and reasonable.

(k) Liquid assets and Money Market Instruments with a maturity of less than 12 months may be valued at nominal value plus any accrued interest or using an amortised cost method (it being understood that the method which is more likely to represent the fair market value will be retained) . This amortised cost method may result in periods during which the value deviates from the price the relevant Sub-fund would receive if it sold the investment. The Board may, from time to time, assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. If the Board believes that a deviation from the amortised cost per share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Board will take such corrective action, if any, as it deems appropriate, to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results.

(l) The swap transactions will be consistently valued based on a calculation of the net present value of their expected cash flows. For certain Sub-funds using over-the-counter financial derivative instruments (OTC Derivative) as part of their main investment policy, the valuation method of the OTC Derivative will be further specified in the Prospectus.

(m) Accrued interest on securities will be included if it is not reflected in the share price.

(n) Cash will be valued at nominal value, plus accrued interest.

(o) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ share class will be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination.

(p) All other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above sub-paragraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their probable realisation value, will be valued at probable realisation value, as determined with care and in good faith pursuant to procedures established by the Board.

(q) If on any transaction day the aggregate transactions in shares of all Classes of a Sub-fund result in a net increase or decrease of shares for that Sub-fund (relating to the cost of market dealing for that Sub-fund) , a dilution levy may be applicable to the relevant transactions in the shares, as further described in the Prospectus. The dilution levy may increase the then applicable net asset value per share when the net movement results in an increase of all shares of the Sub-fund and decrease the net asset value per share when it results in a decrease.

(r) The allocation of assets and liabilities of the Company between Sub-funds (and within each Sub-fund between the different share classes) will be effected so that:

(a) the subscription price received by the Company on the issue of shares, and reductions in the value of the Company as a consequence of the redemption of shares, will be attributed to the Sub-fund (and within that Sub-fund, the share class) to which the relevant shares belong;

(b) assets acquired by the Company upon the investment of the subscription proceeds and income and capital appreciation in relation to such investments which relate to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific share class) will be attributed to such Sub-fund (or share class in the Sub-fund);

(c) assets disposed of by the Company as a consequence of the redemption of shares and liabilities, expenses and capital depreciation relating to investments made by the Company and other operations of the Company, which relate to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific share class) will be attributed to such Sub-fund (or share class in the Sub-fund);

(d) where the use of foreign exchange transactions, instruments or financial techniques relates to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific share class) the consequences of their use will be attributed to such Sub-fund (or share class in the Sub-fund);

(e) where assets, income, capital appreciations, liabilities, expenses, capital depreciations or the use of foreign exchange transactions, instruments or techniques relate to more than one Sub-fund (or within a Sub-fund, to more than one share class), they will be attributed to such Sub-funds (or share classes, as the case may be) in proportion to the extent to which they are attributable to each such Sub-fund (or each such share class);

(f) where assets, income, capital appreciations, liabilities, expenses, capital depreciations or the use of foreign exchange transactions, instruments or techniques cannot be attributed to a particular Sub-fund they will be divided equally between all Sub-funds or, in so far as is justified by the amounts, will be attributed in proportion to the relative net asset value of the Sub-funds (or share classes in the Sub-fund) if the Board, in its sole discretion, determines that this is the most appropriate method of attribution; and

(g) upon payment of dividends to the Shareholders of a Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific share class) the net assets of this Sub-fund (or share class in the Sub-fund) are reduced by the amount of such dividend.

(h) The assets of the Company will include:

(i) all cash on hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(j) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(k) all securities, shares, bonds, debentures, swaps, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;

(l) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(m) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(n) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

(o) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(p) The liabilities of the Company will include:

(q) all borrowings, bills and other amounts due;

(r) all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(s) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(t) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves; and

(u) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

(v) General rules

(w) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(x) the latest net asset value per share may be obtained at the registered office of the Company in accordance with the terms of the Prospectus;

(y) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 11 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(z) the net asset value per share of each share class in each Sub-fund is made public at the offices of the Company and Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/share class and any other currency at the discretion of the Company in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(aa) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Sub-fund as further laid down in the Prospectus.

75. Art. 12. Frequency and Temporary suspension of the calculation of share value and of the issue, Redemption and Conversion of shares.

76. The net asset value of shares issued by the Company shall be determined with respect to the shares relating to each Sub-fund by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board may decide.

77. During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board, makes the determination of the net asset value of a Sub-fund in the reference currency either not reasonably practical or prejudicial to the Shareholders of the Company, the net asset value and the subscription price and redemption price may temporarily be determined in such other currency as the Board may determine.

78. The Company may suspend the determination of the net asset value and/or the issue and redemption of shares in any Sub-fund as well as the right to convert shares of any Sub-fund into shares relating to another Sub-fund:

79. when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Sub-fund or of the relevant share class, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-fund or of the relevant share class are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

80. when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of the Sub-fund or of the relevant share class is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

81. in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Sub-fund or of the relevant share class or if, for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of the Sub-fund or of the relevant share class may not be determined as rapidly and accurately as required;

82. if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Sub-fund's assets cannot be effected at normal rates of exchange;

83. when the Board so decides, provided that all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) upon publication of a notice convening a general meeting of Shareholders of the Company or of a Sub-fund for the purpose of deciding on the liquidation, dissolution, the merger or absorption of the Company or the relevant Sub-fund and (ii) when the Board is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate, dissolve, merge or absorb the relevant Sub-fund;

84. in case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of a Sub-fund or a share class;

85. where, in the opinion of the Board, circumstances which are beyond the control of the Board make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the shares.

86. The suspension in respect of a Sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value and the issue, redemption and conversion of the shares of any other Sub-fund.

87. Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption and/or conversion of their shares of such suspension.

88. Art. 13. Board of directors.

89. The Company shall be managed by a Board of at least three (3) members (including the chairman of the Board) . The directors of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting.

90. The Board will issue, in at least one Sub-fund, at least one class S1 share (the Class S1 share(s)) and one class S2 share (the Class S2 share(s)) . The holder(s) of Class S1 share(s) and Class S2 share(s) will be entitled to propose to the General Meeting a list containing the names of candidates for the position of director of the Company out of each which a certain number of directors must be chosen.

91. The directors chosen out of the list proposed by the holder(s) of Class S1 share(s) are referred to as Class S1 Directors, the directors chosen out of the list proposed by the holder(s) of Class S2 share(s) are referred to as Class S2 Directors (and together the Class S Directors) .

92. Each list of candidates proposed by the holder(s) of Class S1 share(s) and Class S2 share(s) shall indicate a number of candidates equal to at least twice the number of directors to be appointed as Class S1 Director and Class S2 Director.

93. One director must be appointed out of the list proposed by the holder(s) of Class S1 share(s) and two directors must be appointed out of the list proposed by the holder(s) of Class S2 share(s) .

94. The chairman of the Board will be appointed out of the list proposed by the holder(s) of Class S1 share(s) .

95. When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity) , the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative) . The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

96. Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

97. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting, provided however that if a Class S Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary General Meeting without delay in order for a new Class S Director to be appointed in his/her place in accordance with the requirements of this article 13. The new Class S Director appointed by the General Meeting will be chosen from the candidates on the list presented by the relevant Class S.

98. In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Class S Director must be filled with a new Class S Director out of a list proposed by the relevant holder(s) of Class S1 share(s) or Class S2 share(s) .

99. Art. 14. Board meetings.

100. The Board will elect a chairman out of the Class S1 Directors. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

101. The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another Class S1 Director as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

102. Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board.

103. The directors will be convened separately to each meeting of the Board. Written notice of any meeting of the Board will be given to all directors at least forty-eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in emergencies, in which case the nature of the emergency will be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or other similar means of communication. No separate invitation is necessary for meetings whose date and location have been determined by a prior resolution of the Board.

104. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

105. Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

106. A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

107. Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

108. The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members (and at least one Class S1 Director and one Class S2 Director) is present or duly represented.

109. All resolutions of the Board shall require a majority of the directors present or represented at the Board meeting and at least the positive votes of a Class S1 Director and a Class S2 Director, in which the quorum requirements set forth in the present article are met. In case of a tied vote the chairman will not have a casting vote.

110. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

111. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

112. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

113. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or

otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

114. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

115. The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

116. If, a quorum of the Board cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

117. Art. 15. Powers of the board of directors.

118. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in article 19 of these Articles, to the extent that such powers are expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

119. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting lie in the competence of the Board.

120. Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of a Class S1 Director and a Class S2 Director or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

121. Art. 17. Delegation of powers.

122. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member of members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

123. The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

124. Art. 18. Indemnification.

125. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a director or officer of the Company or, at his or her request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

126. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

127. Art. 19. Investment policies and Restrictions.

128. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting may be exercised by the Board.

129. The Board has, in particular, the power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Act or be laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of shares.

130. In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the Company to comply with the following general investment restrictions and invest in:

Eligible Investments

131. Transferable securities within the meaning of article 1.8 of Council Directive 85/611/EEC on the coordination of laws, regulations and administrative provisions in relation to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) , as amended (the UCITS Directive) as defined below (Transferable Securities) and money market instruments (Money Market Instruments):

132. Transferable Securities and Money Market Instruments admitted to official listing on a stock exchange in an Member State of the European Union (EU Member State);

133. Transferable Securities and Money Market Instruments dealt on another Regulated Market;

134. Transferable Securities and Money Market Instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market in any country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continents or Africa;

135. new issues of Transferable Securities and Money Market Instruments, provided that:

136. the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on any stock exchange or other Regulated Market referred to in subparagraphs 19.3(a) (i) , (ii) and (iii);

137. such admission is secured within a year of issue;

138. units of UCITS and/or other UCIs within the meaning of the first and second indent of Article 1 (2) of the UCITS Directive, whether situated in an EU Member State or not, provided that:

139. such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision that is considered by the Luxembourg supervisory authority to be equivalent to that laid down in EU law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

140. the level of guaranteed protection for unitholders in such other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of Transferable Securities and Money Market Instruments are equivalent to the requirements of the UCITS Directive;

141. the business of such other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

142. no more than 10% of the net assets of the UCITS or other UCI whose acquisition is contemplated, can, according to their fund rules or constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs;

143. deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in an EU Member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-EU Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the Luxembourg supervisory authority as equivalent to those laid down in EU law;

144. financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a Regulated Market referred to in this article 19.3, paragraph (a), subparagraphs (i) , (ii) and (iii); and/or OTC Derivatives, provided that:

145. the underlying consists of instruments referred to in paragraph (a) to (e) of this article 19.3., financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which a Sub-fund may invest according to its investment objectives as stated in the Prospectus,

146. the counterparties to OTC Derivative transactions are first class financial institutions selected by the Board, subject to prudential supervision and belonging to the categories approved by the Luxembourg supervisory authority for the purposes of the OTC Derivative transactions and specialised in this type of transactions, and

147. the OTC Derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative, and/or;

148. Money Market Instruments other than those dealt in on a Regulated Market if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting Shareholders and savings, and provided that they are:

149. issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of an EU Member State, the European Central Bank, the EU or the European Investment Bank, a non-EU Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more EU Member States belong, or

150. issued by an undertaking, any securities of which are listed on a stock exchange or dealt in on Regulated Markets referred to in paragraph (a) , subparagraphs (i) , (ii) or (iii) , or

151. issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by EU law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the Luxembourg supervisory authority to be at least as stringent as those laid down by EU law; or

152. issued by other bodies belonging to the categories approved by the Luxembourg supervisory authority provided that investments in such instruments are subject to investor protection rules equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least €10 million and which (i) represents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC, (ii) is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or (iii) is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

153. However, each Sub-fund may:

154. invest up to 10% of its net assets in Transferable Securities and Money Market Instruments other than those referred to under paragraphs (a) to (e) above; and

155. hold liquid assets on an ancillary basis.

Risk diversification

155.1 In accordance with the principle of risk diversification, the Company is not permitted to invest more than 10% of the net assets of a Sub-fund in Transferable Securities or Money Market Instruments of one and the same issuer. The

total value of the Transferable Securities and Money Market Instruments in each issuer in which more than 5% of the net assets are invested, must not exceed 40% of the value of the net assets of the respective Sub-fund. This limitation does not apply to deposits and OTC Derivative transactions made with financial institutions subject to prudential supervision.

155.2 The Company is not permitted to invest more than 20% of the net assets of a Sub-fund in deposits made with the same body.

155.3 The risk exposure to a counterparty of a Sub-fund in an OTC Derivative transaction may not exceed:

155.4 10% of its net assets when the counterparty is a credit institution referred to in paragraph 19.3 (c) , or

155.5 5% of its net assets, in other cases.

155.6 Notwithstanding the individual limits laid down in paragraphs (g) , (h) and (i) , a Sub-fund may not combine:

155.7 investments in Transferable Securities or Money Market Instruments issued by a single body,

155.8 deposits made with a single body, and/or

155.9 exposures arising from OTC Derivative transactions undertaken with a single body,
in excess of 20% of its net assets.

155.10 The 10% limit set forth in paragraph (g) can be raised to a maximum of 25% in case of certain bonds issued by credit institutions which have their registered office in an EU Member State and are subject by law, in that particular country, to specific public supervision designed to ensure the protection of bondholders. In particular the funds which originate from the issue of these bonds are to be invested, in accordance with the law, in assets which sufficiently cover the financial obligations resulting from the issue throughout the entire life of the bonds and which are allocated preferentially to the payment of principal and interest in the event of the issuer's failure. Furthermore, if investments by a Sub-fund in such bonds with one and the same issuer represent more than 5% of the net assets, the total value of these investments may not exceed 80% of the net assets of the corresponding Sub-fund.

155.11 The 10% limit set forth in paragraph (g) can be raised to a maximum of 35% for Transferable Securities and Money Market Instruments that are issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities, by another OECD Member State, or by public international organisations of which one or more EU Member States are members.

155.12 Transferable Securities and Money Market Instruments which fall under the special ruling given in paragraphs (k) and (l) are not counted when calculating the 40% risk diversification ceiling mentioned in paragraph (g) .

155.13 The limits provided for in paragraphs (g) to (l) may not be combined, and thus investments in Transferable Securities or Money Market Instruments issued by the same body or in deposits or derivative instruments with this body shall under no circumstances exceed in total 35% of the net assets of a Sub-fund.

155.14 Companies which are included in the same group for the purposes of consolidated accounts, as defined in accordance with Directive 83/349/EEC or in accordance with recognised international accounting rules, are regarded as a single body for the purpose of calculating the limits contained in paragraphs (g) to (p) of this article 19.3.

155.15 A Sub-fund may invest, on a cumulative basis, up to 20% of its net assets in Transferable Securities and Money Market Instruments of the same group.

Exceptions which can be made

155.16 Without prejudice to the limits laid down in paragraph (bb) of this article 19.3 the limits laid down in paragraphs (g) to (p) are raised to a maximum of 20% for investment in shares and/or bonds issued by the same body if, according to the Prospectus, the investment objective and policy of that Sub-fund is to replicate the composition of a certain stock or debt securities index which is recognised by the Luxembourg supervisory authority, on the following basis:

155.17 its composition is sufficiently diversified,

155.18 the index represents an adequate benchmark for the market to which it refers,

155.19 it is published in an appropriate manner.

155.20 The above 20% limit may be raised to a maximum of 35%, but only in respect of a single body, where that proves to be justified by exceptional market conditions in particular in Regulated Markets where certain Transferable Securities or Money Market Instruments are highly dominant.

155.21 The Company is authorised, in accordance with the principle of risk diversification, to invest up to 100% of the net assets of a Sub-fund in Transferable Securities and Money Market Instruments from various offerings that are issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities, by another OECD Member State, or by public international organisations in which one or more EU Member States are members. These securities must be divided into at least six different issues, with securities from one and the same issue not exceeding 30% of the total net assets of a Sub-fund.

Investment in UCITS and/or other collective investment undertakings

155.22 A Sub-fund may acquire the units of UCITS and/or other UCIs referred to in paragraph (b) provided that no more than 20% of its net assets are invested in units of a single UCITS or other UCIs. If the UCITS or the other UCIs have multiple compartments (within the meaning of article 133 of the 2002 Act) and the assets of a compartment may only be used to satisfy the rights of the Shareholder relating to that compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that compartment, each compartment is considered as a separate issuer for the purposes of applying the above limit.

155.23 In accordance with the relevant special section of the Prospectus of the Company, certain Sub-funds are prohibited from investing more than 10% of their assets in aggregate in units of UCITS and/or other UCIs referred to in paragraph (b) of this article 19.3 in order to satisfy the requirements of article 19.1(e) of the UCITS Directive.

155.24 Investments made in units of UCIs other than UCITS may not exceed, in aggregate, 30% of the net assets of the Sub-fund.

155.25 When a Sub-fund has acquired units of UCITS and/or other UCIs, the assets of the respective UCITS or other UCIs do not have to be combined for the purposes of the limits laid down in paragraphs (g) to (p) of this article 19.3.

155.26 When a Sub-fund invests in the units of other UCITS and/or other UCIs that are managed, directly or by delegation, by the same management company or by any other company with which the management company is linked by common management or control, or by a substantial direct or indirect holding (regarded as more than 10% of the voting rights or share capital), that management company or other company may not charge subscription, conversion or redemption fees on account of the Sub-fund's investment in the units of such other UCITS and/or other UCIs.

155.27 If a Sub-fund invests a substantial proportion of its assets in other UCITS and/or other UCIs, the maximum level of the management fees that may be charged both to the Sub-fund itself and to the other UCITS and/or other UCIs in which it intends to invest, shall be disclosed in the Prospectus of the Company.

155.28 In the annual report of the Company it shall be indicated for each Sub-fund the maximum proportion of management fees charged both to the Sub-fund and to the UCITS and/or other UCIs in which the Sub-fund invests.

Tolerances and multiple compartment issuers

155.29 If, because of reasons beyond the control of the Company or the exercising of subscription rights, the limits mentioned in this article are exceeded, the Company must have as a priority objective in its sale transactions to reduce these positions within the prescribed limits, taking into account the best interests of the Shareholders.

Provided that they continue to observe the principles of risk diversification, newly established Sub-funds may deviate from the limits mentioned under paragraphs (g) to (z) above for a period of six months following the date of their initial launch.

If an issuer of instruments into which the Company may invest according to this article is a legal entity with multiple compartments and the assets of a compartment may only be used to satisfy the rights of the Shareholder relating to that compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that compartment, each compartment is considered as a separate issuer for the purposes of applying the limits set forth under paragraphs (g) to (p), (q) and (r) and (t) to (z) of this article 19.3.

Investment prohibitions

155.30 The Company is prohibited from:

155.31 acquiring equities with voting rights that would enable the Company to exert a significant influence on the management of the issuer in question;

155.32 acquiring more than

155.33 10% of the non-voting equities of one and the same issuer,

155.34 10% of the debt securities issued by one and the same issuer,

155.35 10% of the Money Market Instruments issued by one and the same issuer, or

155.36 25% of the units of one and the same UCITS and/or other UCI.

The limits laid down in the paragraph (bb) (ii) (B) to (D) may be disregarded at the time of acquisition if at that time the gross amount of the debt securities or of the Money Market Instruments, or the net amount of the securities in issue, cannot be calculated.

Transferable Securities and Money Market Instruments which, in accordance with article 48, paragraph 3 of the 2002 Act are issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities, by another Member State of the OECD or which are issued by public international organisations of which one or more EU Member States are members are exempted from the above limits;

(a) selling Transferable Securities, Money Market Instruments and other assets short;

(b) acquiring precious metals or related certificates;

(c) investing in real estate and purchasing or selling commodities or commodities contracts;

(d) borrowing on behalf of a particular Sub-fund, unless:

(e) the borrowing is in the form of a back-to-back loan for the purchase of foreign currency;

(f) the loan is only temporary and does not exceed 10% of the net assets of the Sub-fund in question;

(g) granting credits or acting as guarantor for third parties. This limitation does not refer to the purchase of Transferable Securities, Money Market Instruments and other assets that are not fully paid up.

Risk management and limits with regard to derivative instruments

(h) The Company must employ (i) a risk-management process which enables it to monitor and measure at any time the risk of the positions and their contribution to the overall risk profile of the portfolio and (ii) a process for accurate and independent assessment of the value of OTC Derivatives.

(i) Unless otherwise provided for in respect of a specific Sub-fund in the Prospectus, each Sub-fund shall ensure that its global exposure relating to derivative instruments does not exceed the total net value of its portfolio.

(j) The exposure is calculated taking into account the current value of the underlying assets, the counterparty risk, future market movements and the time available to liquidate the positions.

(k) A Sub-fund may invest in financial derivative instruments provided that the exposure to the underlying assets does not exceed in aggregate the investment limits laid down in paragraphs (g) to (p) . Under no circumstances shall these operations cause a Sub-fund to diverge from its investment objectives as laid down in the Prospectus.

(l) When a Transferable Security or Money Market Instrument embeds a derivative, the latter must be taken into account when complying with the requirements of this section.

(m) Co-management and pooling

The Board may, in the best interest of the Company and as described in more detail in the Prospectus, decide that all or part of the assets of the Company or of a Sub-fund will be jointly managed on a separate basis with other assets of other Shareholders, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-fund or that all or part of the assets of two or more Sub-fund will be managed jointly on a separate basis or in a pool.

155.37 Indirect investments

Investments of any Sub-fund may be directly or indirectly made through wholly-owned subsidiaries of the Company, in accordance with the respective decision made by the Board and as described in detail in the Prospectus. References to assets and investments in these Articles correspond either to investments made directly or to assets held directly for the Company or to such investments or assets that are made or held indirectly for the Company by the above-mentioned subsidiary.

155.38 Techniques and instruments

The Company is authorised, as determined by the Board and in accordance with applicable laws and regulations, to use techniques and instruments that deal with securities and money-market instruments and other assets permitted by law, provided that that such techniques and instruments are used for hedging or efficient portfolio management purposes.

156. Art. 20. Auditor.

157. The accounting data reported in the annual report of the Company will be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

158. The auditor fulfils all duties prescribed by the 2002 Act.

159. Art. 21. General meeting of shareholders of the company.

160. The General Meeting represents, when properly constituted, the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions are binding upon all the Shareholders, regardless of the share class held by them. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

161. The General Meeting meets when called by the Board. It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

162. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday in April of each year at 11 am (Luxembourg time) , except for the first annual General Meeting which will be held on 12 April 2012 at 11 am (Luxembourg time) . If this day is a legal or banking holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the next business day.

163. Other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

164. Shareholders meet when called by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. It is not necessary to provide proof at the meeting that such notices were actually delivered to registered Shareholders. The agenda is prepared by the Board, except when the meeting is called on the written request of the Shareholders, in which case the Board may prepare a supplementary agenda.

165. If bearer shares were issued, the notice of meeting will also be published as provided for by law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

166. If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be sent by registered mail only.

167. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

168. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

169. The business transacted at any meeting of the Shareholders will be limited to the matters on the agenda and transactions related to these matters.

170. Each share of any share class is entitled to one vote, in accordance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders through a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a member of the Board of the Company.

171. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

172. Art. 22. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a share class.

173. The Shareholders of the share classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

174. In addition, the Shareholders of any share class may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to that share class.

175. The provisions of article 21 of these Articles apply to such general meetings.

176. Each share is entitled to one vote in accordance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or through a written proxy to another person who need not be a Shareholder and may be a director.

177. Unless otherwise provided for by law or in these Articles, the resolutions of the General Meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a share class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

178. Art. 23. Liquidation or merger of sub-funds or share classes.

179. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-fund or the value of the net assets of any share class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund, or such share class, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to redeem all the shares of the relevant share class(es) at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the NAV Calculation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant share class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-fund or of the share class concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

180. Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the General Meeting of any one or all share classes issued in any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant share class(es) and refund to the Shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the NAV Calculation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or duly represented and voting at such meeting.

181. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Custodian) .

182. All redeemed shares may be cancelled.

183. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund within the Company or to another Luxembourg UCITS or to another sub-fund within such other Luxembourg UCITS (the new Sub-fund) and to redesignate the shares of the share class(es) concerned as shares of another share class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) . Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-fund) , in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

184. Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the share class(es) issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an merger by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

185. Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Luxembourg UCITS or to another Sub-fund within such other Luxembourg UCITS shall require a resolution of the Shareholders of the share class(es) issued in the Sub-fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares

present or represented and voting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

186. Art. 24. Financial year. The financial year of the Company commences on 1st January each year and terminates on 31st December of the same year.

187. Art. 25. Application of income.

188. The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing share class, and may declare, or authorise the Board to declare, distributions.

189. For any share class entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

190. Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares will be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents more specifically designated by the Company.

191. Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

192. The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

193. Any distributions that has not been claimed within 5 (five) years of its declaration will be forfeited and revert to the share class(es) issued in the respective Sub-fund.

194. No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

195. Art. 26. Custodian.

196. To the extent required by law, the Company will enter into a custodian agreement with the Custodian.

197. The Custodian will fulfil its obligations in accordance with the 2002 Act.

198. If the Custodian indicates its intention to terminate the custodial relationship, the Board will make every effort to find a successor custodian within two months of the effective date of the notice of termination of the custodian agreement. The Board may terminate the agreement with the Custodian but may not relieve the Custodian of its duties until a successor custodian has been appointed.

199. Art. 27. Liquidation of the company.

200. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in article 29 of these Articles.

201. If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

202. The question of dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

203. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

204. Art. 28. Liquidation.

205. If the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2002 Act.

206. The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

207. The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

208. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

209. Art. 29. Amendments to the articles. These Articles may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) .

210. Art. 30. Definitions. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons, whether incorporated or not.

211. Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 1915 Act and the 2002 Act. In case of conflict between the 1915 Act and the 2002 Act, the 2002 Act shall prevail.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held on 12 April 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the shareholder by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 4,000.-

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at 3 (three);
2. the following person is appointed as Class S1 Director of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:
 - Melissa Hill, Managing Principal, Sabre Fund Management Limited, whose professional address is at 14 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom.
3. the following persons are appointed as Class S2 Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:
 - Alexandre Dumont, Employee, Luxembourg Financial Group A.G., whose professional address is at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Johan Groothaert, Director, Luxembourg Financial Group A.G., whose professional address is at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
4. Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016;

5. the Company's registered office shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sabre Fund Management Limited, une société de droit anglais et du pays de Galles, avec siège social au 14 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB, enregistrée auprès du Companies House (registre du commerce et des sociétés) sous le numéro 1675656;

ici représentée par Jan Vanhoutte, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Nom.

1.1 Il est établi entre parmi les souscripteurs et toutes autres personnes qui deviendront détentrices des actions émises ci-après, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Sabre» (la Société) .

1.2 Toute référence aux actionnaires de la Société (les Actionnaires) dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence 1 (un) Actionnaire tant que la Société n'a qu'1 (un) seul Actionnaire.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) délibérant selon la même procédure que pour la modification des Statuts. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) .

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, susceptibles de compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ce transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui, restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera effectuée et communiquée aux parties tierces par le fondé de pouvoir de la Société le plus approprié compte tenu des circonstances.

3. Art. 3. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social l'investissement des actifs de la Société dans des Valeurs Mobilières et d'autres actifs autorisés par la loi conformément au principe de répartition des risques, dans les limites des politiques et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration et conformément à l'article 19 des présents Statuts, et dans l'objectif de verser aux Actionnaires les bénéfices résultant de la gestion des actifs de la Société, soit par la distribution ou par la capitalisation des revenus de la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de l'objet de la Société au sens le plus large autorisé par la Partie I de la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la Loi de 2002) .

5. Art. 5. Capital social, Catégorie d'actions.

5.1 Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société et est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.2 Le capital social minimum, tel que prévu par la loi, est de 1.250.000 EUR (un million deux cent cinquante mille euros) et doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société par l'autorité de supervision luxembourgeoise. Conformément aux présents Statuts, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions. Les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions, imputés d'une commission de vente (frais de vente) (le cas échéant) sont investis dans des Valeurs Mobilières de tous types ou dans d'autres actifs légalement autorisés conformément à la politique d'investissement tel qu'établie par le Conseil d'Administration et tenant compte des restrictions d'investissement imposées par la loi.

5.3 Le capital initial s'élève à 31.000 EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société (un Compartiment) tel que défini par l'article 133 de la Loi de 2002 et constitué d'une ou de plusieurs catégories d'actions tel que décrites dans les présents Statuts. Chaque Compartiment fera l'objet d'investissements conformément aux objectifs et politiques d'investissements applicables à ce Compartiment, l'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le prospectus de la Société (le Prospectus) . Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, catégories d'actions, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différentes structures de frais, de distribution, de cibles de marché, de devises ou d'autres caractéristiques spécifiques, y compris des droits spéciaux quant à la nomination des administrateurs conformément à l'article 13 des présents Statuts. Une valeur nette d'inventaire par action

distincte pouvant varier, en conséquence de la présence de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque catégorie d'actions.

5.6 La Société peut créer des catégories d'actions additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des catégories d'actions existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou de nouvelles catégories d'actions, le Prospectus fera l'objet d'une mise à jour, si nécessaire.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.8 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société devra racheter toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8 des présents Statuts, nonobstant les dispositions de l'article 23 des présents Statuts. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives seront dûment avertis par écrit, par l'envoi d'une notification à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société. La Société avertira les détenteurs d'actions au porteur par un avis publié dans des journaux déterminés par le Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où ces investisseurs et leurs adresses ne sont pas connus de la Société. Le Prospectus devra indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, toute extension de sa durée.

5.9 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque catégorie d'actions seront convertis en euro s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les catégories d'actions.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Des certificats individuels, collectifs ou globaux peuvent être émis; aucune revendication ne peut être faite quant à l'émission de titres sous forme physique. Le Conseil d'Administration détermine dans le Prospectus si la Société émet des actions sous forme au porteur et/ou nominative. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration, et pourront porter la mention selon laquelle ils ne peuvent être transférés à une Personne Non-Eligible (telle que définie à l'article 10 ci-dessous) ou à une entité établie par ou pour une Personne Non-Eligible. Néanmoins, l'application des règles prévues par l'article 10 est indépendante du fait que les certificats comportent ou non une telle mention.

6.2 Toutes les actions nominatives émises par la Société sont enregistrées dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre contient les noms des détenteurs d'actions nominatives, leur résidence permanente ou leur domicile élu correspondant aux informations fournies à la Société, ainsi que le nombre d'actions nominatives détenues.

6.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit le droit de propriété sur les actions nominatives. La Société décide soit de délivrer à l'Actionnaire un certificat pour cette inscription, soit de lui remettre une confirmation écrite de sa détention d'actions.

6.4 Lors de l'émission d'actions au porteur, les actions nominatives peuvent être converties en actions au porteur et les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives à la demande de l'Actionnaire. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions nominatives, le cas échéant, après confirmation que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible et par l'émission d'un ou plusieurs certificats d'actions au porteur pour remplacer les certificats d'actions nominatives annulés. L'annulation sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Une conversion d'actions au porteur en actions nominatives s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions au porteur et, le cas échéant, par l'émission de certificats d'actions nominatives en remplacement. L'émission sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut décider de façon discrétionnaire de mettre à la charge de l'Actionnaire les frais de la conversion qu'il demande.

6.5 Avant l'émission d'actions au porteur et avant la conversion d'actions nominatives en actions au porteur, la Société peut exiger la preuve jugée suffisante par le Conseil d'Administration, que cette émission ou conversion n'entraînera pas la détention de ces actions par une Personne Non-Eligible.

6.6 Deux membres du Conseil d'Administration devront apposer leur signature sur les certificats représentatifs d'actions. Ces signatures seront effectuées sous forme manuscrite, imprimée ou faxée. Une des deux signatures peut être apposée par une personne dûment autorisée à le faire par le Conseil d'Administration; et dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société peut délivrer des certificats d'actions provisoires sous toute forme déterminée par le Conseil d'Administration.

6.7 Lors de l'émission d'actions au porteur, le transfert de ces actions sera effectué par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives est effectué:

(a) lorsque des certificats d'actions ont été émis, par la délivrance du ou des certificats représentant ces actions à la Société, avec les autres instruments de transferts requis par la Société, et

(b) lorsque des certificats d'actions n'ont pas été émis, par une déclaration écrite du transfert devant être intégré dans le registre des Actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes possédant les mandats appropriés pour agir en leur nom. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires. Cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes autorisées à le faire par le Conseil d'Administration.

6.8 Les Actionnaires ayant droit à souscrire à des actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et informations seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.9 Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société procède à l'inscription d'une telle mention dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.10 Si un Actionnaire apporte à la Société la preuve que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata du certificat d'actions peut être délivré à sa demande sous les conditions et garanties déterminées par la Société, incluant non limitativement un certificat délivré par une compagnie d'assurance. Au moment de la délivrance d'un nouveau certificat d'actions, contenant la mention de la qualité de duplicata, le certificat d'actions original remplacé deviendra nul.

6.11 Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

6.12 La Société peut, à sa discrétion, mettre à la charge de l'Actionnaire, les frais, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec la délivrance et l'enregistrement d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions ou en relation avec l'annulation d'un certificat d'actions original.

6.13 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une action est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces actions nommeront un propriétaire pour représenter ces actions envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, l'exercice de tous droits liés à ces actions sera suspendu.

6.14 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle, aux actifs nets imputables de la catégorie d'actions concernée. Des certificats d'actions au porteur ne seront émis que pour des actions entières.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscrire les actions à émettre.

7.2 Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine catégorie d'actions sont émises; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les actions d'une catégorie particulière seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription, ou à d'autres intervalles tels que décrits dans le Prospectus.

7.3 Les actions de chaque Compartiment seront émises au prix de souscription. Le prix de souscription pour les actions d'une catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions respective (voir articles 11 et 12), ajustée, le cas échéant, par le levier de dilution alors d'application, tel que décrit dans le Prospectus, majorée des commissions de souscription, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs et des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

7.4 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment.

7.5 Le paiement du prix de souscription doit être effectué durant une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne peut excéder sept (7) jours ouvrables à partir du jour d'évaluation concerné, défini comme le jour durant lequel la valeur nette d'inventaire par action pour une catégorie d'actions donnée ou un Compartiment, est calculée (le Jour de Calcul de la VNI).

7.6 Le Conseil d'Administration peut permettre à chacun de ses membres, directeur, fondé de pouvoir, ou à tout autre mandataire de la Société, le pouvoir d'accepter les demandes de souscriptions et de recevoir en paiement le prix des nouvelles actions à émettre, ainsi que le pouvoir de les délivrer.

7.7 La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant, et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment

concerné. Tous les frais relatifs à un apport en nature sont à la charge de l'Actionnaire acquérant les actions de cette manière.

7.8 Toute demande de souscription est irrévocable, sauf – pour la durée d'une telle suspension – lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu conformément à l'article 12 des présents Statuts.

8. Art. 8. Rachat d'actions.

8.1 Tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration ne pouvant excéder sept (7) jours ouvrables à partir du Jour de Calcul de la VNI concerné, tel que déterminé suivant la politique actuelle du Conseil d'Administration, pour autant que tout certificat d'actions émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3 Le prix de rachat par action des actions d'une catégorie d'actions particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée, ajustée, le cas échéant, par le levier de dilution alors d'application, tel que décrit dans le Prospectus, diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Prospectus régira la chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une catégorie d'actions en deçà du nombre ou la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la catégorie d'actions donnée.

8.6 Par ailleurs, si à un Jour de Calcul de la VNI ou à tout moment durant un Jour de Calcul de la VNI, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une catégorie d'actions déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement au Jour de Calcul de la VNI suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut, sous réserve de l'accord de cet Actionnaire, effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature en attribuant des actifs du portefeuille constitué en relation avec la (les) catégorie(s) d'actions de valeur équivalente à la valeur des actions à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'article 11) au Jour de Calcul de la VNI ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction n'est pas de préjudiciable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les catégories d'actions concernées, le cas échéant. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

9. Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Un Actionnaire peut convertir tout ou partie des actions qu'il détient au sein d'une catégorie d'actions particulière d'un Compartiment en actions de la catégorie d'actions correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une catégorie d'actions d'un Compartiment particulier en actions d'une autre catégorie d'actions au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et comme une demande simultanée d'acquisition (émission) des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration

peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour de Calcul de la VNI. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier soit:

(a) la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions) , tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) la composante de vente ne sera pas calculée jusqu'à un moment ultérieur en rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante d'acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne cesse après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf – dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension – conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des actions à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions à souscrire est suspendu après que les actions à convertir ont déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.7 Par ailleurs, si à un Jour de Calcul de la VNI ou à tout moment durant un Jour de Calcul de la VNI, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une catégorie d'actions, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement au Jour de Calcul de la VNI suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées) .

9.8 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une catégorie d'actions en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la catégorie d'actions donnée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.9 Les actions qui sont converties en actions d'une autre catégorie d'actions seront annulées.

10. Art. 10. Restrictions à la propriété d'actions.

10.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale, si:

(a) de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société,

(b) il en résulte une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère, ou

(c) cela fait supporter à la Société des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis autrement (ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles) .

10.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toute action et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il lui apparaît qu'un tel enregistrement ou transfert rendrait une Personne Non-Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de cette ou de ces actions; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui souhaite y enregistrer un transfert d'actions, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non-Eligible ou non, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement; et

(c) refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et

(d) ordonner à un Actionnaire de vendre ses actions et de fournir à la Société la preuve que cette vente a été effectuée dans les dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de la notification afférente si la Société détermine qu'une Personne Non-Eligible est l'unique bénéficiaire ou l'est conjointement avec d'autres personnes.

(e) Si l'investisseur ne se conforme pas à cette notification, la Société peut, conformément à la procédure décrite ci-dessous, imposer le rachat à cet Actionnaire ou faire racheter toutes les actions détenues par cet Actionnaire:

(i) La Société signifiera une deuxième notification (la Notice d'Achat) à l'investisseur ou au détenteur des actions à racheter, conformément à l'inscription dans le registre des Actionnaires; cette Notice d'Achat contient les actions à racheter, la procédure selon laquelle le prix de rachat est calculé ainsi que le nom de l'acquéreur.

Cette Notice d'Achat sera envoyée par lettre recommandée à la dernière adresse connue ou à l'adresse inscrite dans les registres de la Société. Cette Notice d'Achat oblige l'investisseur concerné à envoyer le ou les certificats d'actions représentant les actions conformément aux informations contenues dans la Notice d'Achat.

Dès la fin du jour ouvrable indiqué dans la Notice d'Achat, l'Actionnaire cessera d'être le propriétaire des actions indiquées dans la Notice d'Achat. Dans le cas d'actions nominatives, le nom de l'Actionnaire est effacé du registre des Actionnaires; dans le cas d'actions au porteur, le ou les certificats représentant les actions sont annulés.

(ii) Le prix auquel ces actions sont achetées (le Prix de Vente) correspond à un montant déterminé sur base de la valeur d'action de la catégorie d'actions correspondante au Jour de Calcul de la VNI, ou à tout moment durant un Jour de Calcul de la VNI, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, imputé de tous les frais de rachat engendrés, le cas échéant. Le prix de d'achat, imputé des frais de rachat qui en découlent, le cas échéant, est le montant le moins élevé entre la valeur d'action calculée avant la date de la Notice d'Achat et la valeur d'action calculée le jour suivant immédiatement la soumission du ou des certificats d'actions.

(iii) Le prix d'achat sera mis à la disposition de l'ancien propriétaire de ces actions dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat de la catégorie d'actions correspondante et déposé par la Société dans une banque au Luxembourg ou ailleurs (telle qu'indiquée dans la Notice d'Achat) après détermination finale du prix d'achat suivant la remise du ou des certificats d'actions désignés dans la Notice d'Achat et des coupons correspondants qui ne sont pas encore échus. Après remise de la Notice d'Achat et conformément à la procédure décrite ci-dessus, l'ancien propriétaire n'a plus de créance liée à ces actions et n'aura plus aucune créance vis-à-vis de la Société ou de ses actifs relatifs à ces actions, à l'exception du droit de recevoir le paiement du prix d'achat sans intérêt de ladite banque suivant la remise effective du ou des certificats d'actions. Tout produit des rachats dont les Actionnaires ont droit au sens du présent alinéa ne peut plus être réclamé et est prescrit eu égard aux catégories d'actions respectives à moins que ce produit soit réclamé dans un délai de cinq ans à compter de la date indiquée dans la Notice d'Achat. Le Conseil d'Administration est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de récupérer ces montants et autoriser la mise en œuvre des mesures correspondantes au nom de la Société.

(iv) L'exercice par la Société, des pouvoirs conférés par le présent article ne sera en aucun cas remis en cause ou invalidé en raison de preuves insuffisantes de la propriété des actions ou du fait que la réelle propriété des actions était différente de celle apparue à la Société à la date de Notice d'Achat, à condition que lesdits pouvoirs aient été exercés par la Société de bonne foi.

10.3 Le terme Personnes Non-Eligibles tel que défini dans les présents Statuts ne comprend ni les personnes dont la souscription d'action, pour la durée de leur actionnariat, est liée à la constitution de la Société, ni les distributeurs qui souscrivent à des actions dans la Société en vue de leur distribution.

11. Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

11.1 La Société, chaque Compartiment et chaque catégorie d'actions dans un Compartiment ont une valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'euro. La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et de chaque catégorie d'actions est calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la catégorie d'actions, telle que déterminée dans le Prospectus et sera déterminée par l'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) pour chaque jour de transaction à chaque Jour de Calcul de la VNI tel que déterminé le Prospectus en calculant le montant de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné et à la catégorie concernée conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné et à la catégorie d'actions concernée conformément aux dispositions des présents Statuts, et de tous les frais attribuables au Compartiment concerné et à la catégorie concernée, lesquels sont encourus mais impayés au jour de transaction concerné.

11.2 La valeur nette d'inventaire par action pour un jour de transaction est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et sera calculée par l'Agent Administratif au Jour de Calcul de la VNI du Compartiment concerné en divisant la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné par le nombre d'actions en circulation à ce Jour de Calcul de la VNI dans le Compartiment concerné (y compris les actions par rapport auxquelles un Actionnaire a demandé le rachat à ce Jour de Calcul de la VNI) .

11.3 Si le Compartiment comprend plus d'une catégorie d'actions en circulation, l'Agent Administratif calculera la valeur nette d'inventaire pour chaque catégorie d'actions pour un jour de transaction en divisant la part de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné attribuable à une catégorie d'actions en particulier par le nombre d'actions de cette catégorie d'actions dans le Compartiment concerné en circulation au Jour de Calcul de la VNI (y compris les actions par rapport auxquelles un Actionnaire a demandé le rachat à ce Jour de Calcul de la VNI) .

11.4 La valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des actions concernées a été calculée.

11.5 Les actifs de la Société sont évalués de la manière suivante:

(a) Les Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur une bourse d'échange officielle ou sur tout autre marché réglementé tel que défini par la Directive du Conseil 2004/39/CEE datée du 21 avril 2004 relative aux marchés d'instruments financiers ou négociées sur un autre marché de l'Espace Economique Européen réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un Marché Réglementé), sont évaluées sur base de leur dernier prix connu et, si les valeurs ou instruments du marché monétaire sont cotés sur plusieurs bourses d'échange ou Marchés Réglementés, sur base du dernier prix connu sur la bourse d'échange principale de la valeur ou Instrument du Marché Monétaire concerné, à moins que les prix ne soient pas représentatifs.

(b) Les Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire qui ne sont ni cotés, ni négociés sur une bourse d'échange officielle ou sur un autre Marché Réglementé ainsi que les Valeurs Mobilières et les Instruments du Marché Monétaire cotés pour lesquels le prix n'est pas représentatif, seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation, telle que déterminée avec prudence et de bonne foi par la Société.

(c) Les parts et actions émises par des OPCVM ou d'autres OPC seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible.

(d) La valeur liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres Marchés Réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou sur un autre Marché Réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les bourses et Marchés Réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés; étant entendu que si l'opération à terme, le contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour de transaction par rapport auquel une valeur nette d'inventaire a été déterminée, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée, de bonne foi et selon des procédures d'évaluation vérifiables, équitable et raisonnable par le Conseil d'Administration.

(e) Les actifs liquides et Instruments du Marché Monétaire ayant une maturité de moins de 12 mois peuvent être évalués à valeur nominale majorée d'un intérêt accumulé ou en utilisant une méthode d'amortissement des coûts (étant entendu que la méthode reflétant le mieux la juste valeur de marché sera retenue). Cette méthode d'amortissement des coûts peut entraîner des périodes pendant lesquelles la valeur dévie du prix que le Compartiment concerné recevrait si l'investissement était vendu. Le Conseil d'Administration peut périodiquement évaluer cette méthode d'évaluation et, si nécessaires, recommander des modifications afin d'assurer que les actifs seront évalués à une valeur juste comme déterminées de bonne foi suivant les procédures établies par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration estime que la déviation du coût amorti par action résulterait en une dilution importante ou en des résultats injustes envers des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut prendre des mesures correctives de la manière qu'il estime appropriée afin d'éliminer ou de réduire dans la mesure raisonnablement praticable, la dilution ou les résultats injustes.

(f) Les opérations de swap seront évaluées de façon constante sur base du calcul de la valeur nette actuelle de leurs mouvements de trésorerie attendus. Pour certains Compartiments utilisant des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (Dérivés OTC) comme faisant partie de leur politique d'investissement principale, la méthode d'évaluation de du Dérivé OTC sera plus amplement détaillée dans le Prospectus.

(g) Les intérêts échus sur des titres sont inclus s'ils ne sont pas reflétés dans le prix de l'action.

(h) Les espèces seront évaluées en valeur nominale majorées des intérêts échus.

(i) Tous les avoirs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la catégorie respective sont convertis aux taux de conversion moyen (mid-market) entre la devise de référence et la devise de dénomination.

(j) Tous les autres titres et autres avoirs admissibles ainsi que tous avoirs mentionnés ci-dessus pour lesquels une évaluation selon les paragraphes ci-dessus ne serait pas possible ou réalisable, ou ne serait pas représentative de leur valeur équitable, seront évalués à la valeur équitable du marché, telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

11.6 Si lors d'un jour de transaction le nombre total de transactions en actions de toutes les Catégories d'un Compartiment a pour conséquence une augmentation ou une diminution nette des actions dans ce Compartiment (relative aux frais de négoce pour ce Compartiment), un levier de dilution peut être appliqué aux transactions concernées, tel que décrit dans le Prospectus. Le levier de dilution peut augmenter la valeur nette d'inventaire en vigueur par action à ce moment-là lorsque le mouvement net a pour conséquence une augmentation de toutes les actions dans le Compartiment et diminuer la valeur nette d'inventaire par action lorsqu'il a pour conséquence une diminution.

11.7 L'allocation des avoirs et engagements de la Société entre les Compartiments (et à l'intérieur de chaque Compartiment entre les différentes catégories d'actions) sera effectuée de manière à ce que:

(a) le prix de souscription perçu par la Société par l'émission des actions et les réductions de valeur de la Société en conséquence du rachat d'actions, soient attribués au Compartiment (et à l'intérieur d'un Compartiment, à la catégorie d'actions) auquel les actions concernées appartiennent;

(b) les actifs acquis par la Société suite à l'investissement des produits et revenus de souscription et à l'augmentation de capital relative à ces investissements en rapport avec un Compartiment particulier (et dans un Compartiment, à une catégorie d'actions particulière) soient attribués à ce Compartiment (ou catégorie d'actions dans le Compartiment);

(c) les actifs cédés par la Société en conséquence d'un rachat d'actions et les obligations, dépenses et diminutions de capital relatifs aux investissements faits par la Société et à d'autres opérations de la Société, relatives à un Compartiment particulier (et dans un Compartiment, à une catégorie d'actions particulière) soient attribués au Compartiment (ou à la catégorie d'actions dans le Compartiment);

(d) lorsque l'utilisations de transactions en devises étrangères, instruments ou techniques financières se rapportent à un Compartiment (et dans un Compartiment, à une catégorie d'actions) , les conséquences de leur utilisation soient attribuées à ce Compartiment (ou catégorie d'actions dans ce Compartiment);

(e) lorsque des actifs, revenus, augmentations de capital, obligations, dépenses, diminutions de capital ou l'utilisation de transactions, instruments ou techniques en devises étrangères, se rapportent à plus d'un Compartiment (ou à l'intérieur d'un Compartiment, à plus d'une catégorie d'actions) , ils soient attribuées à ces Compartiments (ou catégories d'actions, le cas échéant) de manière proportionnelle dans la mesure dans laquelle ils sont attribuables à chacun des Compartiments (ou chacune des catégories d'actions);

(f) lorsque des actifs, revenus, augmentations de capital, obligations, dépenses, diminutions de capital ou l'utilisation de transactions, instruments ou techniques en devises étrangères ne peuvent être attribués à un Compartiment en particulier, ils seront divisés de manière égale entre tous les Compartiments ou, dans la mesure où les montants le justifient, attribués proportionnellement à la valeur nette d'inventaire du Compartiment (ou des catégories d'actions dans le Compartiment) si le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, détermine que ceci constitue la méthode d'attribution la plus appropriée; et

(g) dès paiement de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment (et dans un Compartiment d'une catégorie d'actions particulière) , les actifs nets de ce Compartiment (ou catégorie d'actions dans ce Compartiment) soient réduits de ce montant de dividendes.

11.8 Les actifs de la Société seront réputés comprendre:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non délivrés);

(c) toutes les obligations, actions, titres obligataires, swaps, options ou droits de souscription et tout autre investissement et valeurs mobilières appartenant à la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société, en espèces ou en nature, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance, à condition que la Société puisse procéder à des ajustements de l'évaluation pour cause de fluctuations dans la valeur de marché des valeurs mobilières dues au pratiques de marchés telles que la spéculation ex-dividende ou ex-droits;

(e) tous les intérêts courus sur tous les actifs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où ces frais non pas été amortis; et

(g) tous les autres actif permis de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

11.9 Les engagements de la Société comprennent:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) toutes les dépenses administratives payables ou courus y compris, mais sans limitation aux, frais de constitution et d'enregistrement auprès des autorités régulatrices; ainsi que les frais et dépenses légales, d'audit, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et d'administration centrale et les dépenses et frais de publications légales, de prospectus, de rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires, des frais de traduction, et de manière générale toute autre dépense résultant de l'administration de la Société;

(c) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui on pour objet des paiements en espèces ou de propriétés, y compris le montant de tous les dividendes annoncés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui restent donc impayés jusqu'au jour où ces dividendes reviennent à la Société par prescription;

(d) une provision appropriée pour impôts payables au jour d'évaluation et toutes autres réserves, le cas échéant; et

(e) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit envers des parties tierces.

11.10 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément à la loi luxembourgeoise;

(b) la dernière valeur nette d'inventaire par action peut être obtenue au siège social de la Société conformément aux dispositions du Prospectus;

(c) afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 11 sont des règles pour la détermination de la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(d) la valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et mise à disposition aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut procéder à la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/catégorie d'actions et toute autre devise à la discrétion de la Société dans des journaux financiers pertinents. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix;

(e) des règles d'évaluations différentes peuvent être applicables en ce qui concerne un Compartiment en particulier, conformément au Prospectus.

12. Art. 12. Fréquence et Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire par action, et de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions.

12.1 La valeur nette d'inventaire des actions émises par la Société doit être calculée périodiquement pour les actions relatives à chaque Compartiment par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, selon la décision du Conseil d'Administration.

12.2 Durant toute période pendant laquelle, de l'opinion du Conseil d'Administration, la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment dans la devise de référence n'est raisonnablement pas praticable ou est préjudiciable aux Actionnaires de la Société, la valeur nette d'inventaire et le prix de souscription et de rachat peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise que le Conseil d'Administration détermine.

12.3 La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou l'émission et le rachat d'actions dans un Compartiment ainsi que le droit de convertir des actions d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment:

(a) pendant toute la période au cours de laquelle une ou plusieurs bourses ou marchés qui fournissent une base pour l'évaluation d'une partie conséquente des actifs d'un Compartiment ou de la catégorie d'actions concernée, ou quand un ou plusieurs marchés étrangers dans la devise dans laquelle une partie substantielle des actifs du Compartiment ou de la catégorie d'actions concernée sont dénommés, sont fermées pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsque la cession des actifs d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions concernée n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sérieusement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires suite à des événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou tout autre circonstance hors responsabilité ou contrôle du Conseil d'Administration;

(c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur d'un investissement d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions concernée, ou si pour une raison en dehors de la responsabilité du Conseil d'Administration, la valeur d'un actif d'un Compartiment ou de la catégorie d'actions relative ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise;

(d) si, en conséquence d'une restriction des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat ou la vente des actifs d'un Compartiment ne peut être effectué à des taux normaux d'échange; et

(e) lorsque le Conseil d'Administration le décide, étant entendu que tous les Actionnaires seront traités de manière égale et que toutes les lois et réglementations pertinentes soient appliquées (i) dès la publication de la convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ou d'un Compartiment afin de décider de la liquidation, la dissolution, la fusion ou l'absorption de la Société ou du Compartiment concerné et (ii) lorsque le Conseil d'Administration a le pouvoir de décider de cette matière, dès sa décision de liquider, dissoudre, fusionner ou absorber le Compartiment concerné;

(f) en cas de liquidation de la Société ou si une notice de résiliation a été émise en relation avec la liquidation d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions;

(g) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances indépendantes de la volonté du Conseil d'Administration rendent la continuation de la négociation des actions impraticable ou injuste vis-à-vis des Actionnaires.

12.4 La suspension concernant un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Compartiment.

12.5 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat et/ou la conversion de leurs actions.

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres (y compris le président du Conseil d'Administration) au moins. Les administrateurs de la Société, Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années.

13.2 Le Conseil d'Administration émettra, dans au moins un Compartiment, au moins une action de catégorie S1 (la ou les action(s) de Catégorie S1) et une action de catégorie S2 (la ou les action(s) de Catégorie S2). Le(s) détenteur(s)

d'actions de Catégorie S1 et d'actions de Catégorie S2 auront le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste contenant les noms des candidats au poste d'administrateur de la Société parmi lesquels un certain nombre d'administrateurs devront être choisis.

13.3 Les administrateurs choisis parmi la liste proposée par le(s) détenteur(s) d'action(s) de Catégorie S1 sont dénommés Administrateurs de Catégorie S1 et les administrateurs choisis parmi la liste proposée par le(s) détenteur(s) d'action(s) de Catégorie S2 sont dénommés Administrateurs de Catégorie S2 (et ensemble les Administrateurs de Catégorie S) .

13.4 Chaque liste de candidats proposée par le(s) détenteur(s) d'actions de Catégorie S1 et d'actions de Catégorie S2 devra indiquer un nombre de candidats égal au moins au double du nombre des administrateurs devant être élus en tant qu'Administrateur de Catégorie S1 et Administrateur de Catégorie S2.

13.5 Un administrateur doit être élu parmi la liste proposée par le ou les détenteurs d'action(s) de Catégorie S1 et deux administrateurs doivent être élus parmi la liste proposée par le ou les détenteurs d'action(s) de Catégorie S2.

13.6 Le président du Conseil d'Administration sera nommé au sein de la liste proposée par le ou les détenteurs d'actions de Catégorie S1.

13.7 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale) , la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant) . Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

13.8 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

13.9 Tout administrateur peut être révoqué ou remplacé avec ou sans motif à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale, à condition cependant que si un Administrateur de Catégorie S est révoqué, les administrateurs restants devront sans délai convoquer une Assemblée Générale extraordinaire afin de nommer un nouvel Administrateur de Catégorie S à sa place conformément aux exigences du présent article 13. Le nouvel Administrateur de Catégorie S nommé par l'Assemblée Générale sera choisi parmi les candidats de la liste présentée par la Catégorie S correspondante.

13.10 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent combler temporairement cette vacance; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale. Afin d'éviter tout doute, une vacance d'un Administrateur de Catégorie S devra être comblée par un nouvel Administrateur de Catégorie S parmi la liste proposée par le(s) détenteur(s) d'action(s) de Catégorie S1 ou de Catégorie S2 correspondante.

14. Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

14.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi les Administrateurs de Catégorie S1. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut se réunir sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

14.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, nommera un autre Administrateur de Catégorie S1 en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou par procuration à cette réunion.

14.3 Les réunions du Conseil d'Administrations sont convoquées par le président ou deux membres du Conseil d'Administration.

14.4 Les administrateurs seront convoqués séparément pour chaque réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télégramme, télex, fax ou autres moyens de communications similaires. Aucune invitation séparée n'est nécessaire pour les réunions dont la date et le lieu ont été précisés dans une décision préalable du Conseil d'Administration.

14.5 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure mentionnés dans l'avis de convocation.

14.6 Tout administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en mandatant par écrit ou par fax ou télégramme ou télex un autre administrateur.

14.7 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

14.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

14.9 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres (et au moins un Administrateur de Catégorie S1 et un Administrateur de Catégorie S2) est présente ou représentée.

14.10 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration et demanderont au moins les votes positifs d'un Administrateur de Catégorie S1 et d'un Administrateur de Catégorie S2, pour laquelle les exigences de quorum décrites dans le présent articles sont satisfaites. En cas d'égalité des votes, le président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

14.11 Les résolutions signées par tous les administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées au moyen de lettre ou facsimile.

14.12 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux à conserver dans un registre spécial et signées par le président ou par deux autres administrateurs. Toutes les procurations y seront jointes.

14.13 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre situation seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

14.14 Aucun contrat ou transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera mis en cause ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel ou sont administrateurs, associés, fondé de pouvoir ou employés de cette autre société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur ou fondé de pouvoir ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation d'affaires ne sera, par la simple raison de cette affiliation à une autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'étudier, de voter ou d'agir relativement à un tel contrat ou autres affaires.

14.15 Dans l'hypothèse où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel contraire dans une transaction de la Société, cet administrateur doit porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel contraire et n'étudiera ni ne votera relativement à cette affaire, l'affaire et l'intérêt de l'administrateur dans celle-ci seront dès lors mentionnés au cours de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

14.16 Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations menées dans le cours normal des affaires de la Société qui sont effectuées dans des conditions normales de transaction.

14.17 Au cas où le quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les résolutions sont passées à la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion et le vote sera réputé valide.

15. Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes de disposition et d'administration nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Société, conformément à la politique d'investissement déterminée par l'article 19 des présents Statuts, dans la mesure où ces pouvoirs ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie S1 et d'un Administrateur de Catégorie S2 ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir a été confié par le Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs pour effectuer les actes nécessaires à la poursuite de la politique et des objectifs de la Société, à des personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration, agissant sous la supervision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut aussi déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et appréciations à tout comité se composant de cette ou de ces personnes (membres du Conseil d'Administration ou non), qu'il estime qualifiées à ce titre, à condition que la majorité des membres du comité soient administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit soumise à un quorum afin d'exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations sans qu'au moins une majorité de ces personnes présentes soit des administrateurs de la Société.

17.2 Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

18. Art. 18. Indemnisation.

18.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs des frais raisonnablement exposés par lui dans le cadre de toute action, procès ou procédure auxquels il aurait été partie dans le cadre de son mandat présent ou passé d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il ne pourra pas obtenir

indemnisation, excepté dans les actions, procès ou procédures à l'issue desquels il sera finalement reconnu responsable de négligence grave ou faute.

18.2 Dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera uniquement accordée dans le cadre des cas couverts par la transaction où la Société est avisée par un conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un manquement à ses obligations.

19. Art. 19. Politiques et Restrictions d'investissement.

19.1 Le Conseil d'Administration détient les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Articles à l'Assemblée Générale, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

19.2 Le Conseil d'Administration détient, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la Société. La gestion et la conduite des affaires commerciales de la Société doit respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 ou les lois et réglementations des pays où les actions sont offertes au public ou telles qu'adoptées périodiquement par les résolutions du Conseil d'Administration et décrites dans tout prospectus relatif aux offres d'actions.

19.3 Aux fins de la détermination et application de la politique d'investissement du Conseil d'Administration, la Société doit se conformer aux restrictions générales et investir dans:

Investissements Eligibles

(a) des valeurs mobilières au sens de l'article 1.8 de la directive 85/611/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) , telle que modifiée (la Directive OPCVM) telles que définies ci-dessous (Valeurs Mobilières) et des instruments du marché monétaire (Instruments du Marché Monétaire):

(i) Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis sur la liste officielle d'une bourse de valeurs dans un Etat Membre de l'Union Européenne (Etat Membre de l'UE);

(ii) Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire négociés sur un autre Marché Réglementé;

(iii) Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis à la cotation officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché dans un pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Océanie, des continents américains ou d'Afrique;

(iv) Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire nouvellement émis, sous réserve que:

(A) les conditions d'émission comportent l'engagement de procéder à la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre Marché Réglementé mentionné aux sous-paragraphes 19.3(a) (i) , (ii) et (iii);

(B) l'admission soit obtenue au plus tard dans un délai d'un an depuis l'émission;

(b) parts de OPCVM et/ou d'autres OPC au sens des premier et second paragraphes de l'Article 1(2) de la Directive OPCVM situés ou non dans un Etat Membre de l'UE, à condition que:

(i) les autres OPC soient agréés conformément aux lois disposant qu'ils sont soumis à une supervision que l'autorité de surveillance luxembourgeoise considère être équivalente à celle établie par le droit communautaire et que la communication entre les autorités soit suffisamment garantie;

(ii) le niveau de protection garanti aux porteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts des OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la ségrégation des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de Valeurs Mobilières et d'Instruments du Marché Monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive OPCVM;

(iii) les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée;

(iv) la proportion d'actifs nets des OPCVM ou des OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs règlements applicables aux fonds et documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

(c) dépôts auprès d'institutions de crédit remboursables sur demande ou ont le droit d'être retirés, et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois, à condition que l'institution de crédit ait son siège social dans un Etat Membre de l'UE ou, si le siège social de l'institution de crédit est situé dans un Etat non Membre de l'UE, à condition qu'elle soit soumise à des règles de surveillance considérées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

(d) instruments financiers dérivés, y compris instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un Marché Réglementé mentionnés au présent article 19.3, paragraphes (a), sous-paragraphes (i) , (ii) et (iii); et/ou Dérivés OTC, à condition que:

(i) le sous-jacent consiste en instruments mentionnés aux paragraphes (a) à (e) du présent article 19.3, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change étrangers ou en devises, dans lesquels un Compartiment peut investir conformément à ses objectifs d'investissements tels que définis dans le Prospectus;

(ii) les contreparties aux transactions de Dérivés OTC soient des établissements de première catégorie choisis par le Conseil d'Administration, soumis à une supervision prudentielle et appartenant aux catégories approuvées par l'autorité

de supervision luxembourgeoise pour les besoins des transactions de Dérivés OTC et spécialisés dans ce type de transactions; et

(iii) les Dérivés OTC fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur base journalière et puissent être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique à tout moment à leur juste valeur à l'initiative de la Société, et/ou;

(e) des Instruments du Marché Financier autres que ceux négociés sur un Marché Réglementé si l'émission ou l'émetteur de ces instruments sont eux-mêmes soumis à une réglementation visant à protéger les Actionnaires et l'épargne, et à condition que ces instruments soient:

(i) émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale ou une banque centrale d'un Etat Membre de l'UE, la Banque Centrale Européenne, l'Union Européenne ou la Banque Européenne d'Investissement, un Etat non Membre de l'UE ou, dans le cas d'un Etat Fédéral, par un des membres constituant la fédération, ou par un organe public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres de l'UE; ou

(ii) émis par une entreprise dont les titres sont négociés sur une bourse de valeurs ou négociés sur des Marchés Réglementés mentionnés au paragraphe (a) , sous-paragraphes (i) , (ii) ou (iii); ou

(iii) émis ou garantis par un établissement soumis à la surveillance, conformément aux critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme aux règles de surveillance considérées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme étant au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire; ou

(iv) émis par d'autres organes appartenant aux catégories d'actions approuvées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise à condition que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs équivalentes à celles prévues dans les premier, second ou troisième paragraphes et à condition que l'émetteur soit une société dont le montant du capital et des réserves s'élève à au moins 10 millions d'euros et qui (i) présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660/CEE, (ii) est une entité qui, à l'intérieur d'un groupe de sociétés qui comprend une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou (iii) est une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation qui bénéficient d'une ligne de financement bancaire.

(f) Toutefois, chaque Compartiment peut:

(i) investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire autres que ceux mentionnés au paragraphes (a) à (e) ci-dessus; et

(ii) détenir des actifs liquides à titre accessoire.

Diversification des risques

(g) Conformément au principe de diversification des risques, la Société n'est pas autorisée à investir plus de 10% des actifs nets d'un Compartiment dans des Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire d'un même émetteur. La valeur totale des Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire de chaque émetteur dans lesquels plus de 5% des actifs nets sont investis, ne peuvent dépasser 40% de la valeur des actifs nets du Compartiment concerné. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts et transactions sur des Dérivés OTC avec des institutions financières soumises à une surveillance prudentielle.

(h) La Société n'est pas autorisée à investir plus de 20% des actifs nets d'un Compartiment en dépôts auprès de la même entité.

(i) L'exposition aux risques d'un Compartiment à une contrepartie dans une transaction sur des Dérivés OTC ne peut dépasser:

(i) 10% de ses actifs nets lorsque la contrepartie est une institution de crédit mentionnée au paragraphe 19.3(c) , ou

(ii) 5% de ses actifs nets dans les autres cas.

(j) Nonobstant les limites définies aux paragraphes (g) , (h) et (i) , un Compartiment ne peut combiner:

(i) des investissements dans des Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire émis par une seule entité,

(ii) des dépôts effectués auprès d'une seule entité, et/ou

(iii) des expositions émanant de transactions sur des Dérivés OTC effectuées avec une seule entité,

pour plus de 20% de ses actifs nets.

(k) La limite de 10% prévue au paragraphe (g) peut être élevée à un maximum de 25% en cas d'émission de certaines obligations émises par des institutions de crédit ayant leur siège social dans un Etat Membre de l'EU et sont soumises par la loi du pays en question, à une surveillance publique particulière mise en place pour assurer la protection des détenteurs d'obligations. En particulier, les fonds émanant de l'émission de ces obligations doivent être investis, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent suffisamment les obligations financières résultant de l'émission pendant toute la durée de vie des obligations et qui sont alloués de manière préférentielle au paiement du principal et des intérêts en cas de défaut de l'émetteur. De plus, si les investissements par un Compartiment dans de telles obligations auprès d'un seul et même émetteur représentent plus de 5% des actifs nets, la valeur totale de ces investissements ne peut excéder 80% des actifs nets du Compartiment correspondant.

(l) La limite de 10% prévue au paragraphe (g) peut être élevée à un maximum de 35% pour des Valeurs Mobilières et Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE ou ses autorités locales, par un autre

Etat Membre de l'OCDE ou par des organisations internationales publiques dont un ou plusieurs Etats Membres de l'UE sont membres.

(m) Les Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire qui tombent sous les dispositions particulières décrites aux paragraphes (k) et (l) ne sont pas pris en compte lors du calcul du plafond de diversification des risques de 40% mentionné au paragraphe (g) .

(n) Les limites prévues aux paragraphes (g) à (l) ne peuvent être cumulées, et dès lors les investissements en Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire émis par la même entité ou en dépôts ou instruments dérivés auprès de cette entité ne peuvent en aucun cas excéder au total 35% des actifs nets d'un Compartiment.

(o) Les sociétés incluses dans le même groupe aux fins d'élaboration des comptes consolidés, tel que défini conformément à la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme un seul organe aux fins du calcul des limites contenues aux paragraphes (g) à (p) du présent article 19.3.

(p) Un Compartiment peut investir, de façon cumulative, jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire du même groupe.

Exceptions possibles

(q) Sans préjudice des limites prévues au paragraphe (bb) du présent article 19.3, les limites prévues aux paragraphes (g) à (p) sont élevées à un maximum de 20% pour les investissements dans des actions et/ou obligations émis par la même entité si, en vertu du Prospectus, l'objectif et la politique d'investissement de ce Compartiment est de reproduire la composition d'un indice boursier d'actions ou de créances particulier qui est reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, sur la base suivante:

- (i) sa composition est suffisamment diversifiée;
- (ii) l'indice représente une référence adéquate sur le marché auquel il se réfère;
- (iii) il est publié de façon appropriée.

(r) La limite de 20% ci-dessus peut être élevée à un maximum de 35%, mais uniquement pour une entité unique, lorsque cela est justifié par des conditions de marché exceptionnelles en particulier dans des Marchés Réglementés où certaines Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire sont extrêmement dominants.

(s) La Société est autorisée, conformément au principe de diversification des risques, à investir jusqu'à 100% des actifs nets d'un Compartiment dans des Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire de divers placements émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE ou ses autorités locales, par un autre Etat Membre de l'OCDE ou par des organisations internationales publiques dont un ou plusieurs Etats Membres de l'UE sont membres. Ces valeurs doivent être divisées en six émissions différentes au moins, avec les valeurs d'une seule émission ne dépassant pas 30% des actifs nets d'un Compartiment.

Investissements dans des OPCVM et/ou autres organismes de placement collectif

(t) Un Compartiment peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou autres OPC mentionnés au paragraphe (b) , à condition que ses actifs nets soient investis dans des parts d'un seul OPCVM ou autres OPC à hauteur de maximum 20%. Si l'OPCVM ou les autres OPC ont des compartiments multiples (au sens de l'article 133 de la Loi de 2002) et que les actifs d'un compartiment peuvent uniquement être utilisés pour satisfaire aux droits des Actionnaires relatifs à ce compartiment et aux droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, l'activité et la liquidation de ce compartiment, chaque compartiment est considéré comme un émetteur distinct aux fins d'application de la limite susmentionnée.

(u) Conformément à la section spéciale concernée du Prospectus de la Société, certains Compartiments ne sont pas autorisés à investir plus de 10% de leurs actifs cumulés en parts d'OPCVM et/ou autres OPC mentionnés au paragraphe (b) du présent article 19.3 afin de satisfaire aux exigences de l'article 19.1(e) de la Directive OPCVM.

(v) Les investissements effectués dans des parts d'OPC autres que les OPCVM ne peuvent excéder, au total, 30% des actifs nets du Compartiment.

(w) Lorsqu'un Compartiment acquiert des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, les actifs des OPCVM concernés et autres OPC ne peuvent être combinés étant donné les limites décrites aux paragraphes (g) à (p) du présent article 19.3.

(x) Lorsqu'un Compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou autres OPC qui sont gérés, directement ou par délégation, par la même société de gestion ou par une autre société à laquelle la société de gestion est liée par gestion ou contrôle commun, ou par une détention directe ou indirecte substantielle (considérée comme consistant en plus de 10% des droits de vote ou du capital social) , cette société de gestion ou autre société ne peut imputer des frais de souscription, de conversion ou de rachat pour le compte d'investissement du Compartiment dans les parts de ces autres OPCVM et/ou autres OPC.

(y) Lorsqu'un Compartiment investit une part substantielle de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou autres OPC, le niveau maximum des frais de gestion pouvant être imputés à la fois au Compartiment lui-même et à l'autre OPCVM et/ou autre OPC dans lequel il a l'intention d'investir, doit être mentionné dans le Prospectus de la Société.

(z) Le rapport annuel de la Société indique pour chaque Compartiment le niveau maximum des frais de gestion imputés à la fois au Compartiment et à l'OPCVM et/ou autre OPC dans lequel le Compartiment investit.

Tolérance et émetteurs de compartiments multiples

(aa) Si, pour des raisons échappant au contrôle de la Société ou l'exercice des droits de souscription, les limites mentionnées dans le présent article sont dépassées, la Société doit avoir comme objectif prioritaire dans ses transactions d'offre à la vente de réduire ces positions dans les limites prescrites, prenant en compte le meilleur intérêt des Actionnaires.

A condition qu'ils continuent à respecter les principes de diversification des risques, les Compartiments récemment établis peuvent déroger aux limites mentionnées aux paragraphes (g) à (z) ci-dessus, pour une période de six mois suivant la date de leur lancement initial.

Si l'émetteur d'instruments dans lesquels la Société peut investir conformément au présent article est une entité ayant des compartiments multiples et que les actifs d'un compartiment peuvent uniquement être utilisés pour satisfaire les droits des Actionnaires concernés par ce compartiment et les droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, à l'activité et à la liquidation de ce compartiment, chaque compartiment est considéré comme un émetteur distinct aux fins d'application des limites prévues aux paragraphes (g) à (p), (q) et (r) et (t) à (z) du présent article 19.3.

Limites d'investissement

(bb) La société n'est pas autorisée à:

(i) acquérir des actions ordinaires avec droits de vote permettant à la Société d'exercer une influence significative sur la gestion de l'émetteur en question;

(ii) acquérir plus de

(A) 10% des actions ordinaires sans droit de vote d'un seul et même émetteur,

(B) 10% des titres de créances émis par un seul et même émetteur,

(C) 10% des Instruments de Marché Monétaire émis par un et le même émetteur, ou

(D) 25% des parts d'un seul et même OPCVM et/ou un autre OPC.

Il peut être dérogé aux limites mentionnées aux paragraphes (bb) (ii) (B) à (D) au moment de l'acquisition si à cet instant, le montant brut des titres de créance ou des Instruments du Marché Monétaire, ou le montant net des titres à émettre, ne peut être calculé.

Les Valeurs Mobilières ou Instruments du Marché Monétaire qui, conformément à l'article 48, paragraphe 3 de la Loi de 2002 qui sont émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE ou ses autorités locales, par un autre Etat Membre OCDE ou par des organisations internationales publiques dont un ou plusieurs Etats Membres UE sont membres, sont alors exemptés des limites ci-dessus.

(iii) vendre des Valeurs Mobilières, des Instruments du Marché Monétaire et d'autres actifs à découvert;

(iv) acquérir des métaux précieux ou certificats y relatifs;

(v) investir dans l'immobilier et acquérir ou vendre des marchandises ou contrats de marchandises;

(vi) emprunter pour le compte d'un Compartiment particulier, à moins que:

(A) l'emprunt ait la forme d'un prêt back-to-back pour l'achat de devises étrangères;

(B) le prêt soit seulement temporaire et n'excède pas 10% des actifs nets du compartiment en question;

(vii) accorder des crédits ou agir en tant que garant de tierces parties. Cette limite n'est pas applicable à l'achat de Valeurs Mobilières, d'Instruments du Marché Monétaire et d'autres actifs qui ne sont pas entièrement libérés.

Gestion des risques et limites concernant les instruments dérivés

(cc) La Société doit employer (i) une méthode de gestion risque de qui permet de contrôler et mesurer à tout moment le risque associé aux positions et la contribution de celles-ci au profil de risque général du portefeuille et (ii) une méthode d'évaluation précise et indépendante de la valeur des Dérivés OTC.

(dd) Sauf dispositions contraires relatives à un Compartiment spécifique dans le Prospectus, chaque Compartiment doit assurer que son exposition globale relative aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

(ee) L'exposition est évaluée en tenant compte la valeur actuelle des actifs sous-jacents, le risque de contrepartie, les futurs mouvements du marché et le temps disponible pour liquider les positions.

(ff) Un Compartiment peut investir dans les instruments financiers dérivés à condition que l'exposition des actifs sous-jacents n'excède pas, au total, les limites d'investissements prévues par les paragraphes (g) à (p). Dans aucun cas ces opérations ne doivent entraîner une déviation d'un Compartiment de ses objectifs d'investissement tels que prévus par le Prospectus.

(gg) Lorsqu'une Valeurs Mobilières ou des Instruments du Marché Monétaire intègre un dérivé, ce dernier doit être pris en compte dans la satisfaction aux exigences de la présente section.

19.4 Cogestion et gestion commune

Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société et tel que décrit en détails dans le Prospectus, peut décider que tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres Actionnaires, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur Com-

partiment ou tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments sera cogérée sur une base ségréguée ou en commun.

19.5 Investissements indirects

Les investissements d'un Compartiment peuvent être directement ou indirectement effectués à travers des filiales entièrement détenues par la Société, conformément à la décision y relative prise par le Conseil d'Administration et tel que décrit dans le Prospectus. Les références aux actifs et investissements dans les présents Statuts correspondent aux investissements réalisés directement ou aux actifs tenus directement pour la Société, ou aux investissements ou actifs réalisés ou détenus indirectement pour la Société par les filiales susmentionnées.

19.6 Techniques et instruments

La Société est autorisée, tel que déterminé par le Conseil d'Administration et conformément aux lois et règlements applicables, à utiliser des techniques et instruments relatifs à des titres ainsi que des instruments du marché monétaire et d'autres actifs autorisés par la loi, à condition que les techniques et instruments soient utilisés pour garantir une couverture des risques et une gestion efficace des portefeuilles.

20. Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les données comptables reportées dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.

21. Art. 21. L'Assemblée générale des actionnaires de la société.

21.1 L'Assemblée Générale représente, lorsqu'elle est valablement constituée, l'entière des Actionnaires de la Société. Ses décisions sont contraignantes à l'égard de tous les Actionnaires, indépendamment des catégories d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion.

21.3 L'Assemblée Générale annuelle a lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du mois d'avril de chaque année à 11h00 heure de Luxembourg, sauf la première Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 12 avril 2012 à 11h00 heure de Luxembourg. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

21.4 D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les convocations respectives aux assemblées.

21.5 Les Actionnaires se réunissent sur demande du Conseil d'Administration suite à une convocation indiquant l'ordre du jour, envoyée au plus tard huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire nominatif à l'adresse de l'Actionnaire indiquée dans le registre des Actionnaires. Il n'est pas nécessaire de fournir à l'assemblée la preuve que ces convocations ont effectivement été remises aux Actionnaires nominatifs. L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration, sauf lorsque l'assemblée est convoquée par demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

21.6 Lorsque des actions au porteur sont émises, la convocation à une assemblée sera également publiée tel que prévu par la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tout autre journal déterminé par le Conseil d'Administration.

21.7 Lorsque toutes les actions ont été émises sous forme nominative et qu'aucune publication n'est faite, les convocations aux Actionnaires peuvent être envoyées uniquement par courrier recommandé.

21.8 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut être tenue sans notice préalable.

21.9 Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à satisfaire pour les Actionnaires afin d'assister à une assemblée des Actionnaires.

21.10 Les questions traitées durant une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points indiqués à l'ordre du jour et aux transactions y relatives.

21.11 Toute action de toute catégorie d'actions donne droit à un vote, conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à une assemblée des Actionnaires via une procuration écrite donnée à une autre personne, qui ne doit pas obligatoirement être Actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'Administration de la Société.

21.12 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la simple majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

22. Art. 22. Les assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou une catégorie d'actions.

22.1 Les Actionnaires des catégories d'actions émises dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 De plus, les Actionnaires de toute catégorie d'actions peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales relatives à tous sujets spécifiques à cette catégorie d'actions.

22.3 Les dispositions de l'article 21 des présents Statuts sont d'application pour de telles assemblées générales.

22.4 Chaque action donne droit à un vote conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir en personne ou par l'intermédiaire d'une procuration écrite donnée à une personne qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire et peut être un administrateur.

22.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions, sont votées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

23. Art. 23. Liquidation ou Fusion de compartiments ou catégories d'actions.

23.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions au sein d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou catégorie d'actions pour être gérée d'une manière économiquement efficace, ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les actions de la ou des catégories d'actions concernées à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix réels des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au Jour de Calcul de la VNI auquel cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs de la ou des catégories d'actions concernées avant à la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les détenteurs nominatifs doivent être notifiés par écrit. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour conserver un traitement égalitaire entre eux, les Actionnaires du Compartiment ou de la catégorie d'actions concernée peuvent continuer de demander le rachat de leurs actions sans frais (en tenant compte cependant des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

23.2 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, l'Assemblée Générale d'une ou de toutes les catégories d'actions émises par tout Compartiment, aura le pouvoir, en toute circonstance, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les actions de la ou des catégories d'actions concernée(s) et de reverser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au Jour de Calcul de la VNI auquel cette décision doit prendre effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une telle Assemblée Générale qui prend les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant à cette réunion.

23.3 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que définies par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (le Dépositaire) .

23.4 Toutes les actions rachetées seront annulées.

23.5 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, il peut être décidé d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant dans la Société ou à un autre OPCVM luxembourgeois ou à un autre compartiment d'un autre OPCVM Luxembourgeois (le nouveau Compartiment) et redéfinir les actions de la ou des catégories d'actions concernées comme des actions d'une autre catégorie d'actions (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires) . Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au nouveau Compartiment) , afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

23.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale des Actionnaires de la ou des catégories d'actions émises au sein du Compartiment concerné pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui pourra décider de cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés, et votant à cette assemblée.

23.7 En outre, dans des circonstances autres que celles décrites au premier paragraphe du présent article, une contribution des actifs et dettes attribuables à tout Compartiment à un autre OPCVM Luxembourgeois ou à un autre compartiment dans cet autre OPCVM Luxembourgeois, nécessitera une décision des Actionnaires de la ou des catégories d'actions émises au sein du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées et votant, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre par un fonds commun de placement, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

24. Art. 24. Année fiscale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

25. Art. 25. Affectation des bénéfices.

25.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi, la manière dont les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque catégorie d'actions existante, et peut annoncer, ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des distributions.

25.2 Pour toute catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

25.3 Le paiement de distributions aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires. Les paiements de distributions aux détenteurs d'actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de distributions à l'agent ou aux agents spécifiquement désignés par la Société.

25.4 Les distributions peuvent être payés dans la devise et aux lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration en temps utile.

25.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des actions de bonification au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

25.6 Les distributions qui n'ont pas été réclamés dans les 5 (cinq) ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

25.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

26. Art. 26. Dépositaire.

26.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépositaire avec le Dépositaire.

26.2 Le Dépositaire remplira ses obligations conformément à la Loi de 2002.

26.3 Dans l'hypothèse où le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra tout mettre en œuvre pour trouver un successeur au Dépositaire dans les deux mois de la date de prise d'effet du préavis de résiliation du contrat de dépositaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur.

27. Art. 27. Liquidation de la société.

27.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette aux conditions de quorum et de majorité mentionnées à l'article 29 des présents Statuts.

27.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum mentionné à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

27.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum mentionné à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

27.4 L'Assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de constatation du fait que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal, le cas échéant.

28. Art. 28. Liquidation.

28.1 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2002.

28.2 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux de diffusion adéquate, dont l'un d'entre eux doit être un journal luxembourgeois.

28.3 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires du Compartiment concerné selon leur pro rata respectif.

28.4 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

29. Art. 29. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être amendés par l'Assemblée Générale conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (le Loi de 1915) .

30. Art. 30. Définitions. Les mots employés au genre masculin incluent également le genre féminin et les mots impliquant des personnes ou Actionnaires englobent également des entités, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, constitués ou non.

31. Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi de 1915 et à la Loi de 2002. En cas de conflit entre Loi de 1915 et la Loi de 2002, la Loi de 2002 prévaut.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 12 avril 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par apport en espèce, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) payée par l'actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration et Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 ont été remplies et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Les montants des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 4.000.-

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La partie mentionnée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant dûment convoquée, a déclaré tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et, ayant déclaré qu'elle était régulièrement constituée, a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);
 2. la personne suivante est nommée Administrateur de Catégorie S1 de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:
 - Melissa Hill, Managing Principal, Sabre Fund Management Limited, avec adresse professionnelle au 14 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB, Royaume Uni;
 3. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de Catégorie S2 de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:
 - Alexandre Dumont, employé, Luxembourg Financial Group A.G., avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Johan Groothaert, Directeur, Luxembourg Financial Group A.G., avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 4. Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;
 5. le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces cette même parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44880. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137534/2086.

(100157474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Bantleon Opportunities, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des BANTLEON OPPORTUNITIES, welches von der Bantleon Invest S.A. verwaltet wird und dem Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Bantleon Invest S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Peter Sasse / Martin Rausch
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010136394/13.

(100155800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Bantleon Anleihenfonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des BANTLEON ANLEIHENFONDS, welches von der Bantleon Invest S.A. verwaltet wird und dem Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BANTLEON Invest S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Peter Sasse / Martin Rausch
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010136395/15.

(100155802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Kapital Konzept, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Kapital Konzept modifié au 15 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Signatures

Référence de publication: 2010138172/10.

(100157339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

MAS Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Le règlement de gestion de MAS FILII SIF du 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS Luxinvest S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010138200/12.

(100157341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit, dans le Mémorial C n° 1949 du 21 septembre 2010, page 93530, l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication d'un extrait de la résolution de l'associé unique de Reales Holding S.à r.l. en date du 15 juillet 2010:

au lieu de: «Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.»,

lire: «Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.»

Référence de publication: 2010138767/12.

MUTB Non-Yen WGBI Yen-Hedged Index Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de MUTB NON-YEN WGBI YEN-HEDGED INDEX FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010139420/12.

(100158879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

CB Fonds, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 07. Oktober 2010 (der "Stichtag") die folgenden Teilfonds des Umbrellas CB Fonds verschmolzen wurden:

untergehender Fonds

aufnehmender Fonds

CB Fonds Premium Management Chance Timing A

CB Fonds Premium Management Chance A

CB Fonds Premium Management Dynamik Timing A

CB Fonds Premium Management Dynamik A

CB Fonds Premium Management Einkommen Timing A

CB Fonds Premium Management Einkommen A

CB Fonds Premium Management Wachstum Timing A

CB Fonds Premium Management Wachstum A

Aufgrund der Verschmelzung wurden die untergegangenen Teilfonds CB Fonds Premium Management Chance Timing, CB Fonds Premium Management Dynamik Timing, CB Fonds Premium Management Einkommen Timing und CB Fonds Premium Management Wachstum Timing aufgelöst.

Senningerberg, Oktober 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2010140213/755/15.

Kaji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 89.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123621/10.

(100140389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Diluisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour: DILUISA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010123540/15.

(100140394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 76.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123622/10.

(100140361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2010

Est nommé administrateur supplémentaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123509/14.

(100140340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Alike' Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.053.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123489/18.

(100140356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Camoze S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.787.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123520/10.

(100140530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Definlux DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.308.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 septembre 2010

Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né le 16 avril 1978 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
DEFINLUX DFL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123539/17.

(100140603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Dubaian Investment Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.168.

—
EXTRAIT

En date du 2 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123543/17.

(100140596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Corporation Hôtelière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 37.891.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Madame Christiane MARET

Le commissaire aux comptes est CeDerLux\$Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123532/19.

(100140358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.
